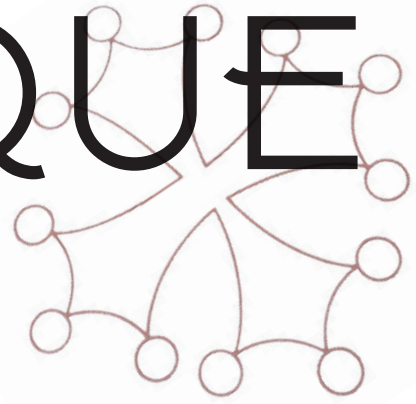


VENASQUE

Lou Libretoun

BULLETIN D'INFORMATION N°2-2025



*Chapelle Saint-Siffrein XIème siècle
Récemment acquise par la commune*

Édito

Chères Venasquaises, chers Venasquais,

L'été sera chaud à Venasque ! Si au moment où j'écris ces quelques lignes, les températures sont caniculaires, le programme estival du village sera lui aussi tout feu tout flammes. C'est le Festival de la cerise qui a ouvert le bal des festivités début juin. Forte chaleur, affluence record et plus de 3 tonnes de cerises vendues ! Merci à la Confrérie, aux exposants, à nos commerçants, aux élus et aux agents municipaux, au CCFF de la commune et à tous les acteurs qui de près ou de loin ont contribué à la réussite de cette manifestation emblématique de Venasque.

Cette année encore, le programme des animations estivales est riche et diversifié : weekends piéton, expositions, concerts, vendredis animés, apéritifs musicaux, lectures musicales, Fête de la musique, Bal populaire du 14 juillet, Fête des Belges, Festival de Jazz, cinéma en plein air, Fête votive, Journée du livre, vide-grenier sans oublier les événements sportifs, course des caisses à savon, tournois de tennis et un nouveau né qui a tenu toutes ses promesses, le premier Trail de Venasque organisé par le Foyer Laïque. Bravo à nos associations et aux membres bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année pour faire vivre et vibrer notre beau village !

Depuis le début de l'année, les travaux portés par la municipalité s'accroissent. Comme évoqué lors des vœux à la population, le blocage consternant du projet de la salle polyvalente nous a contraint à « bousculer » le budget et le calendrier des travaux et des aménagements prévus: la boulangerie a fait peau neuve, l'antenne-relais est installée et fonctionnelle, le programme annuel de la réfection des chemins est en cours, une nouvelle signalétique patrimoniale a été mise en place, le retable Saint-Siffrein magnifiquement restauré a retrouvé l'église, l'aménagement du stade sportif se poursuit avec la création d'une aire de fitness, l'installation de tables de ping-pong et teqball, la réfection du terrain multisports, le tout agrémenté de nouveaux bancs et de tables de pique-nique, et enfin les travaux de la nouvelle Placette des Tours avancent bien, la réception est prévue à l'automne.

Seul reste encore et toujours en suspens, le projet de la salle polyvalente, frappé de recours devant le Tribunal administratif. Mais l'équipe municipale reste plus que jamais mobilisée et confiante pour offrir à Venasque et aux Venasquais cet équipement culturel, associatif et éducatif tant attendu et nécessaire. N'en déplaise aux quelques résidents secondaires qui entravent la réalisation d'un projet d'intérêt général pour le village.

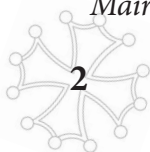
A la lecture de ce Libretoun, vous découvrirez également la bonne santé budgétaire de la commune, qui sans augmentation des impôts locaux, se caractérise par une réelle dynamique d'investissement.

L'ensemble des actions et projets menés par l'équipe municipale au cours de cette mandature feront l'objet d'un bilan exhaustif qui vous sera très prochainement communiqué. Fidèles à notre engagement, nous nous sommes investis pour améliorer votre cadre de vie, valoriser les atouts de notre village tout en préservant son authenticité unique et insuffler une dynamique nouvelle dans notre cité.

Très bel été à toutes et à tous !

Dominique Plancher

Maire de Venasque



En visite au Sénat



*Le mercredi 25 juin, le Conseil municipal était invité au Sénat.
Nous remercions nos trois Sénateurs, MM Jean-Baptiste BLANC, Alain MILON et Lucien STANZIONE
pour leur chaleureux accueil, leur disponibilité et les échanges riches et constructifs.
Une journée mémorable pour toute l'équipe.*

Apéritif offert par la municipalité en ouverture de la fête votive

le vendredi 15 août à 12h00

place des Tours



Sommaire

- ÉDITO
Page 2
- EN VISITE AU SÉNAT
Page 3
- PARLONS BUDGET
Pages 4 à 5
- TRAVAUX ET PROJETS
Pages 6 à 10
- LA VIE MUNICIPALE
Pages 11 à 13
- ÉCOLE COMMUNALE
Pages 14 à 16
- LE GARDE VOUS PARLE
Page 17
- BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
Pages 18 à 19
- LES GENS D'ICI OU D'AILLEURS
Pages 20 à 21
- LES JARDINS REMARQUABLES
Pages 22 à 23
- ENVIRONNEMENT
Pages 24 à 27
- ANIMATIONS MUNICIPALES
Page 28
- ASSOCIATIONS
Pages 29 à 41
- CONSEILS MUNICIPAUX
Pages 42 à 46
- BON À SAVOIR
Pages 47 à 49
- INFORMATIONS
Page 50
- INFOS PRATIQUES
Page 51

Comité de rédaction

*Dominique Plancher
Thierry de Cabissole
Syvie Brès
Muriel Pham-Trong
Cécile Leroy
Catherine Planchot*

Parlons budget

Le budget est un acte fondamental de la vie municipale. Il détermine pour une année l'ensemble des actions et projets décidés par la Conseil municipal.

Le budget municipal se compose de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes de la gestion courante de la mairie

Recettes

- Impôts directs et indirects
- Dotations de l'Etat
- Produits de gestion courante (tarifs, loyers, redevances ...)

Dépenses

- Frais de personnel
- Charges à caractère général (électricité, fournitures, achats ...)
- Subventions allouées aux associations

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes nécessaires à la réalisation des projets et travaux

Recettes

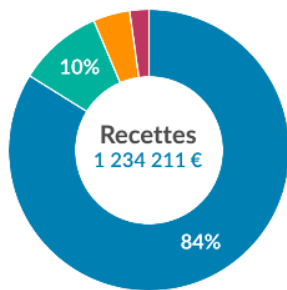
- Récupération TVA, taxe d'aménagement
- Dotations
- Subventions
- Emprunts

Dépenses

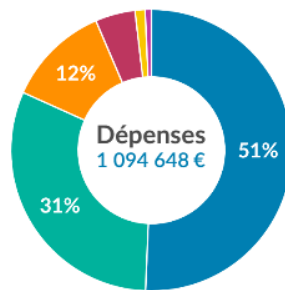
- Réalisations Travaux de bâtiments
- Acquisitions d'immeubles
- Remboursements d'emprunts

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Fonctionnement



- Impôts et taxes : 1 035 035 €
- Dotations et participations : 119 946 €
- Produits des services : 52 019 €
- Autres recettes réelles : 27 211 €



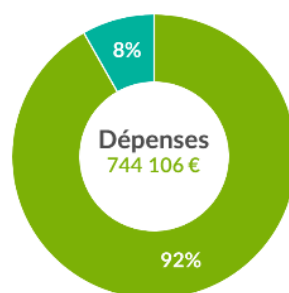
- Charges de personnel : 554 785 €
- Charges générales : 339 721 €
- Charges gestion courante : 129 430 €
- Autres dépenses réelles : 50 263 €
- Interêts d'emprunts : 12 638 €
- Dépenses d'ordre : 7 811 €



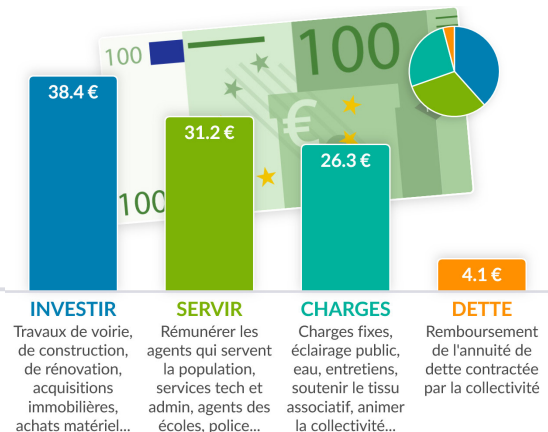
Investissement



- Dotations et subventions : 157 323 €
- Recettes d'ordre : 7 811 €
- Autres recettes réelles : 320 €



- Dépenses d'équipement : 682 901 €
- Remboursement du capital : 61 205 €



INVESTIR

Travaux de voirie, de construction, de rénovation, acquisitions immobilières, achats matériel...

SERVIR

Rémunérer les agents qui servent la population, services tech et admin, agents des écoles, police...

CHARGES

Charges fixes, éclairage public, eau, entretiens, soutenir le tissu associatif, animer la collectivité...

DETTE

Remboursement de l'annuité de dette contractée par la collectivité...

Les résultats du CA 2024

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	1 234 211 €	1 094 648 €
	Invest	165 454 €	744 106 €
Reports de l'exercice 2023	Fonct	511 999 €	0 €
	Invest	378 906 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		2 290 572 €	1 838 754 €
Résultat de clôture de l'exercice		451 818 €	
RàR reportés en 2025	Invest	372 742 €	292 936 €
Totaux cumulés		2 663 314 €	2 131 691 €
Résultat financier définitif		531 623 €	


Réalisation des investissements
44%


Capacité de désendettement
2.67 ans

Analyse financière de notre collectivité

Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	1 014€/Hab
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	1 151€/Hab
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	637€/Hab
Encours de la dette	367€/Hab
Dotations globales de fonctionnement (versées par l'État)	49€/Hab
Dépenses de personnel / DRF	51%
Dépenses de fonct et remboursement de dette / RRF	93%
Dépenses d'équipement brut / RRF	55%
Encours de la dette / RRF	32%
Épargne brute / RRF	12%



BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget prévisionnel 2025 a été voté à l'équilibre réel recettes/dépenses :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1.770.431,93	1.770.431,93
INVESTISSEMENT	1.498.563,14	1.498.563,14

IMPOTS LOCAUX

Comme les années précédentes, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

Taxe foncière (bâti)	31,38%
Taxe foncière (non bâti)	80,30%
Taxe d'habitation (résidences secondaire)	12,75%

Il est à noter que depuis le début du mandat les taux des taxes locales sont restés inchangés.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Pour 2025, l'enveloppe budgétaire allouée aux associations s'élève à **32.060€**



Un nouvel avenir pour la chapelle Saint-Siffrein

Depuis de longues années, chacun a pu constater l'état de délabrement préoccupant de la chapelle Saint-Siffrein, située au pied du village, en bordure de la route du Beaucet. Ce modeste édifice du XI^e siècle, ainsi que le terrain qui l'entoure, appartenait depuis plus d'un siècle à une ancienne famille de Venasque, aujourd'hui installée dans une petite ville voisine.

Soucieux de préserver ce patrimoine local, l'opportunité d'une rencontre avec les propriétaires m'a permis d'évoquer avec eux l'intérêt historique et culturel du lieu. La possibilité de procéder à une restauration avec le soutien financier potentiel de la Fondation du Patrimoine ne les a pas convaincus. Ils m'ont clairement fait savoir qu'ils n'envisageaient pas d'investir dans un bien dont ils souhaitaient, au contraire, se défaire.



La commune devient propriétaire

Mesurant leur réticence à vendre ce bien à la commune de Venasque, m'est venue alors l'idée de créer une association composée de bénévoles ayant pour but l'acquisition et la réhabilitation du site.

Après l'évaluation du bien (chapelle et terrain) par les services compétents de l'État, j'ai informé Madame la Maire de Venasque, qui a aussitôt exprimé sa volonté d'exercer un droit de préemption. Informée, la famille a finalement accepté le principe de la vente à la commune, se montrant soulagée de pouvoir se libérer d'un bien devenu, avec le temps, une charge. C'est ainsi qu'au mois de novembre dernier, la chapelle Saint-Siffrein et son terrain sont officiellement devenus propriété de la commune de Venasque.



L'association, actuellement en cours de création, aura pour vocation, dans un premier temps, de collecter des dons en vue de participer à la restauration du site. À plus long terme, elle contribuera à sa mise en valeur et à son animation, en étroite collaboration avec la municipalité.

Une longue et riche histoire

Selon l'archéologue Dominique Carru, ancien directeur du Service d'archéologie du département de Vaucluse, « cette petite chapelle passe pour avoir été fondée par Saint Siffrein, ancien évêque de Carpentras dans le cours du VII^e siècle. L'analyse des élévations subsistantes laisse entrevoir plusieurs bâtiments successifs, dont des murs réemployés en fondation avec des parements de petit appareil soignés, évoquant une reconstruction aux XI^e-XII^e s peut-être sur des bases paléochrétiennes. Plusieurs occupations ont été différenciées qui témoignent de l'activité continue de ce site de plaine entre l'Antiquité et la fin du Moyen Âge...

Quelques silos, des foyers et de rares tessons de poterie correspondent à une occupation de cet espace durant le Haut Moyen Âge. Des découvertes ponctuelles de sépultures (tombes sous tuiles en bâtière, sarcophages) réalisées dans des terrains riverains à l'Ouest comme au Nord, indiquent qu'un important cimetière se développe à proximité alors qu'une villa tardive est attestée à une centaine de mètres au sud... Les sépultures les plus tardives, dépourvues de protection, sont attribuables au XVI^e s". Jusqu'à la Révolution, cette chapelle est la possession des chanoines successifs du chapitre de la cathédrale de Carpentras. Elle devient la propriété de Louis-Antoine Chabaud de Saint-Didier puis, par la suite, elle passe par la famille Curel-Tourette avant d'échoir par héritage aux derniers propriétaires.

Les travaux de la nouvelle placette des Tours en images



Depuis quelques semaines, les travaux d'aménagement de la nouvelle Placette des Tours ont débuté et avancent bien. Après la consolidation de la cave et la stabilisation du sol, l'opération délicate de l'écrêtage et du décroûtage des murs d'enceinte ont permis de mettre à nu des voûtes et ouvertures d'époque. Les parties fragiles seront enduites à la chaux en harmonie avec les fragments de pierres apparentes rejointoyées. Les teintes ont été définies en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France. La création des gradins et la pose des arases sont en cours de réalisation. La dernière phase des travaux consistera en la mise en place de la treille, l'ouverture de la placette sur la rue Haute, la réfection de la voirie et du parvis, et enfin la végétalisation du site.

Les travaux seront interrompus du 1er juillet au 15 septembre. Pendant la période estivale, le chantier sera fermé et sécurisé, le passage vers la rue Haute sera rouvert et le stationnement sur le parvis autorisé.



De nouveaux équipements sportifs au stade pour les 7 à 77 ans

Pour ceux qui ont eu l'occasion de se rendre au stade, vous avez pu constater que de nouveaux équipements sportifs ont été installés :

- Deux tables de ping-pong
- Une table de teqball (pratiqué avec un ballon de foot sans utiliser les mains)
- Une aire de fitness comprenant : une table abdos, un vélo elliptique qui combine les mouvements du vélo d'appartement et ceux du tapis de course, un runner qui permet le renforcement musculaire des membres inférieurs, fessiers, adducteurs et abducteurs, une presse à dorsaux et pectoraux et un rameur simulant les mouvements de l'aviron qui sollicitent tous les muscles.

Le terrain multisports avait besoin d'un rafraîchissement et c'est à présent chose faite. La surface a été repeinte et les équipements remplacés.

Des tables de pique-nique et des poubelles ont également été installées et dès cet automne le site sera revégétalisé.

L'inauguration est prévue à la fin de l'été.

Ces travaux ont pu être réalisés avec l'aide du Département à hauteur de 70% grâce au Contrat Vaucluse Ambition et le dispositif "50.000 arbres".

Merci à nos financeurs !

Venasque, à fond la forme !



Des nouveaux volets pour la mairie

La municipalité a choisi l'entreprise Vincent pour la réalisation et la pose des nouveaux volets de la mairie. La teinte a été choisie en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France et sera à l'avenir utilisée pour l'ensemble des menuiseries des bâtiments municipaux. Ce projet a été subventionné à hauteur de 70% par le Département grâce au Contrat Vaucluse Ambition.



Réfection des chemins communaux

C'est en décembre 2022 que nous avons fait état dans le Libretoun des travaux effectués sur les chemins communaux dans les deux premières années du mandat.

Au cours des deux années suivantes (2023-2024), ont été refaits :

- **Chemin de Chinardon** : 330 mètres en bicouche
- **Chemin du Vas** : reprise des effondrements sur les bas-côtés et 400 mètres en bicouche
- **Chemin de la Vallée Verte** : reprise en enrobé à chaud sur 400 mètres. Pour mémoire, 150 mètres faisaient déjà partie de la première phase.
- **Chemin de la Garenne** : remise en état des accotements et du fossé avec un enrobé à chaud
- **Route du Château** : enrobé à chaud sur 150 mètres avec pose de deux ralentisseurs de type coussin berlinois
- **Chemin de Jouvenal** : 500 mètres en bicouche
- **Chemin de Sissau** : intervention sur toutes les ornières en enrobé à froid, plus bicouche dans sa partie basse sur 200 mètres
- **Chemin de la Gonette** : 150 mètres en bicouche
- **Chemin de la Lauze** : 100 mètres de grave argilo-calcaire
- **Chemin de Fonsargoule** : 300 mètres de bicouche avec réalisation d'une petite canalisation pour dévier l'eau d'une source qui, lors de fortes pluies, détériorait le revêtement
- **Chemin de la Nauque** : 150 mètres en bicouche
- **Chemin des Hautes Garrigues** : ce chemin faisant la limite entre les deux communes Mazan et Venasque sur une longueur de 200 mètres, nous l'avons repris en bicouche en partageant les frais avec la commune de Mazan
- **L'îlot du chemin de la Perrière**, régulièrement emporté par les camions, a été supprimé.

A cet inventaire important, vient se rajouter un gros travail de marquage au sol en peinture routière et le curage des fossés sur une partie de la commune.

En outre, il ne faut pas oublier la reprise d'un tiers du mur soutenant le chemin du Sengle dont l'effondrement rendait cette voie impraticable.



Les projets pour 2025 sont les suivants :

- La réfection en enrobé de la route de Coste Chaude, du rocher jusqu'à la bifurcation vers la route du Beucet
- Le parking dit « sportif » de Saint Maurice en grave calcaire concassée de granulométrie 0,30. Ce terrain a été acquis par la mairie il y a 10 ans ; il fut nettoyé par le lycée agricole La Ricarde en 2024 qui, judicieusement, lui a laissé sa belle végétation. Il sera nivelé par une entreprise spécialisée et permettra de recevoir une quarantaine de véhicules tout en lui laissant son aspect naturel.

Enfin, comme il n'y a pas de bonne circulation sans une bonne signalisation routière, de nombreux panneaux défectueux seront prochainement remplacés et la signalétique patrimoniale (tours, église, baptistère) va voir son apparition au Marché aux Cerises, à l'intersection route de l'Appié/ D4, ainsi qu'à Coste Chaude. De nouveaux panneaux « Villes et villages fleuris » ont été installés, mettant bien en valeur nos 3 fleurs.

La boulangerie du village a rouvert ses portes

Après quelques mois de transition, c'est avec une grande satisfaction que les habitants du village ont retrouvé leur boulangerie dans ses murs rénovés, dès le 23 février 2025, comme prévu. Un retour très attendu qui marque la fin d'un chantier rondement mené, dans les délais, malgré les contraintes.



Dans notre précédent numéro, nous vous racontions les débuts de cette aventure : la nécessité impérieuse de rénover cet établissement central à la vie du village, et le déménagement temporaire des boulangers dans la salle Romane. Une solution transitoire, certes, mais essentielle pour maintenir la continuité d'un commerce de proximité ouvert toute l'année.

Le respect des délais est à saluer, et cela tient à plusieurs facteurs : le choix judicieux des entreprises intervenantes, toutes exemplaires dans le respect de leurs engagements, ainsi qu'un suivi de chantier rigoureux, assuré par l'équipe municipale en charge du projet, épaulée par l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Une coordination efficace qui mérite d'être soulignée.

Nos boulangers, quant à eux, ont su faire preuve d'une remarquable capacité d'adaptation, gérant avec professionnalisme non pas un, mais deux déménagements, tout en maintenant leur qualité de service. Le village leur en est reconnaissant.

La période n'a pas été simple non plus pour les associations locales, contraintes de céder temporairement leurs espaces habituels. Certaines ont été relogées à la bibliothèque, d'autres ont dû se réinventer, notamment pendant les fêtes de fin d'année, afin de maintenir leurs activités malgré les circonstances.

Enfin, un remerciement aux agents municipaux, fortement mobilisés tout au long de cette période. Leur disponibilité et leur réactivité ont été déterminantes pour mener ce projet à son terme.

La réouverture de la boulangerie dans son lieu d'origine symbolise la force de la solidarité villageoise et la réussite d'un projet collectif. Une belle tranche de vie et de pain frais retrouvé !



MONTANTS DES TRAVAUX

État (en cours) DSIL	82 245 .95 €	30.64%
Département CDST	105 656 .60 €	39.36%
Auto-financement	80 524.17€	30.00%
Total HT	268 426 .72€	100.00%

Démarrage de l'opération : septembre 2024

Fin de l'opération : août 2025

Notre devoir de mémoire du 8 mai 1945

Comme chaque année, nous nous sommes rassemblés au pied du monument aux morts pour se souvenir de la Victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie qui marqua la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Le 8 mai 1945 vers 15 heures, tous les clochers de France sonnaient et la capitulation de l'Allemagne se confirmait. Enfin la liberté triomphait d'une idéologie nourrie de haine et de terreur. C'était la délivrance. Mais aux larmes de joie, se mêlaient beaucoup de peine et de douleur. Car la Victoire, si heureuse soit-elle, laissa des champs de ruines, des familles décimées, des vies dévastées. Avec la Victoire venait aussi le retour des prisonniers, de la longue attente de ceux qui ne reviendraient jamais. Et puis tous ceux que plus personne n'attendait, ceux qui avaient été déportés par familles entières dans des convois vers l'Est et exterminés au prix d'une solution finale barbare et raciale.

Le 8 mai 1945 scella l'armistice mais l'humanité venait de payer le plus lourd tribut de son histoire.



En ce 80ème anniversaire, nous nous sommes souvenus du sang versé pour notre liberté, des soldats tués, des résistants assassinés et des civils déportés. Nous nous sommes unis par la pensée et par l'hommage pour saluer la Victoire des armées françaises et des armées alliées, et des Forces Françaises Libres qui refusèrent l'asservissement de la France et la négation de ses valeurs. Mais aussi de celles et de ceux qui ont combattu le fléau fasciste, ces hommes et ces femmes anonymes qui sont entrés en résistance et qui ont permis à la France de s'asseoir à la table des vainqueurs.

Cette année marque également le 80ème anniversaire de la libération du camp nazi de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, le plus grand camp de la Shoah, où plus d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants, dont 90% de juifs, ont été assassinés uniquement parce qu'un jour ils étaient nés. Le souvenir des personnes qui ont survécu à ces atrocités et qui en ont été témoins s'estompe peu à peu, il est par conséquent plus important que jamais de perpétuer la mémoire des victimes de l'Holocauste. L'enseignement et la transmission sont les seuls remparts face aux actes et aux discours de haine et de négation.

Se souvenir aujourd'hui, demain, toujours. Pour ne jamais oublier.

« Nous ne pouvions pas imaginer une seconde ce qui était en train de se passer. Dans une telle situation, tout ce qu'on imagine est faux. On se contente de vivre chaque instant, sans savoir que l'instant suivant réserve quelque chose d'encore pire ». Simone Veil, extrait de « L'Aube à Birkenau ».

Merci aux élus, aux porte-drapeaux, à l'association des Anciens combattants, aux Venasquaises et Venasquais qui étaient présents à cet instant du souvenir sans oublier les enfants qui sont aujourd'hui nos passeurs de mémoire.

Cérémonie d'inauguration du retable de Saint-Siffrein



C'est en présence de personnes du culte, d'élus, de paroissiens et de Venasquais venus en nombre que nous avons célébré le retour du retable consacré à Saint-Siffrein dans l'église Notre-Dame. Après 23 mois de travaux de restauration, l'ouvrage qui date du 17^{ème} siècle et est inscrit au titre des Monuments Historiques depuis 2017 a retrouvé sa beauté première et ses teintes d'origine. Le résultat est remarquable. L'ensemble est composé d'un autel, de gradins et d'un retable à trois travées, le tout surmonté d'un couronnement et d'une gloire d'où jaillit la colombe du Saint Esprit, entourée de têtes de chérubins. Trois peintures sont enchâssées dans les vues du retable : au centre, Saint-François de Paule, œuvre du 17^{ème} siècle, à droite Saint-Babylas, à gauche Saint-Roch, tous deux de 1785. Ce retable est dit composite car acheté et assemblé au fil des années. C'est un retable rural, peint et non doré probablement pour des raisons financières.

Le parcours de restauration fut long. Une première étude a été réalisée il y a 6 ans sous le contrôle de la Commission régionale des Monuments Historiques et le constat était sans appel : l'ouvrage était en très mauvais état, notamment en raison de l'attaque des boiseries par des insectes. Sa restauration était urgente. Après montage des dossiers de subvention et consultation de la DRAC et du Département, le démontage pièce par pièce a commencé il y a un peu moins de deux ans. Il a aujourd'hui retrouvé sa place et toute sa splendeur. Nous tenons à remercier les artisans pour leur savoir-faire exceptionnel : Marine Victorien pour la conservation et la restauration des tableaux, Isabelle Devergne pour la conservation et la restauration des objets peints et Philip Hazaël-Massieux pour la conservation et la restauration du support bois, du mobilier et panneaux peints

Ce projet a bénéficié d'aides de la DRAC et du Département mais également de plusieurs mécènes, l'association Pour la Sauvegarde de l'Église, l'Institut Notre-Dame-de-Vie et la paroisse Saint-Didier-Venasque.

Merci à Alain Moreau, conseiller municipal en charge du patrimoine et président de l'association Pour la Sauvegarde de l'Église, d'avoir porté ce dossier de restauration du retable consacré à Saint-Siffrein, qui désormais illumine la chapelle latérale sud de notre église.



Installation du composteur partagé



Le samedi matin 7 juin a eu lieu l'inauguration du composteur partagé installé à côté des PAV à Coste Chaude, autour d'un petit apéritif organisé par la municipalité. Deux médiateurs de la CoVe ont pu expliquer le fonctionnement d'un composteur collectif et remettre un bioseau aux Venasquais présents. Comme vous le savez, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets. Pour les administrés ne pouvant valoriser leurs biodéchets en installant un composteur individuel (absence de jardin), un composteur partagé est une solution. Nécessitant de se trouver sur un espace communal suffisamment grand, facile d'accès, n'engendrant pas de potentielles nuisances, l'emplacement de Coste Chaude a été retenu.

Comment fonctionne le compostage partagé ?

Le composteur partagé est un équipement composé de trois bacs :

- bac n°1 : bac d'apport (déchets organiques)
- bac n°2 : bac de broyat (sciure, copeaux de bois)
- bac n°3 : bac de maturation (formation du compost).

Comment procéder ?

- Stocker vos déchets organiques dans le bioseau, sans dépasser 48 h
- Déposer le contenu de votre bioseau dans le bac n° 1
- Prendre le même volume de broyat dans le bac n° 2 et couvrir vos déchets déposés dans la bac n° 1
- Mélanger en surface

Après 6 mois, les apports seront retournés par les services et mis à mûrir dans le bac n°3.

La distribution du compost mûr aux habitants pourra se faire 10 à 12 mois plus tard.

Attention ! Le bac à broyat n'est pas un bac à déchets verts! Il est interdit d'y déposer branchages, tontes de pelouses, feuilles mortes etc.

Merci de bien suivre les consignes des panneaux d'information du point compostage

Si vous désirez participer, n'hésitez pas à venir chercher votre bioseau en mairie (dans la limite des stocks disponibles).

Quels déchets composter ?

Déchets de cuisine : coquilles d'œufs écrasées, épluchures, restes de fruits et légumes, sachets de thé, agrumes (coupés fins et en faible quantité), marc et filtres de café, pain rassis

Déchets interdits : restes de repas, déchets de viande et de poisson, laitages, graines et noyaux, mégots de cigarettes, charbon de barbecue, poussière d'aspirateur, excréments et litières d'animaux, huile de friture, tontes de pelouse, tous les matériaux non biodégradables.

En compostant vos déchets de cuisine et déchets de jardin, vous réduisez de 30% environ la quantité d'ordures ménagères à collecter, à transporter et à incinérer, vous produisez un engrais 100% naturel qui améliore la structure du sol, apporte les éléments indispensables au développement des plantes et favorise l'activité biologique du sol, vous maintenez l'humidité du sol et limitez les apports d'eau. Le compostage ... un geste fertile !

Référents élus du site de compostage :

Bruno RUEL : bruno84210@gmail.com

Catherine PLANCHOT : catherine.planchot@free.fr

Les nouvelles de l'école

Très chers lecteurs, au moment où vous lirez cet article nos élèves achèveront leur année riche d'expériences, d'enseignements et de rencontres.

Voici un aperçu de l'évolution de leurs projets.

Le projet citoyen/ écocitoyen

Rappelez-vous dans le cadre de l'opération « Un dessin pour les sentinelles », un message personnel pour les militaires de l'unité Sentinelle PACA accompagnait ce dessin. Ces derniers ont répondu en remerciement aux dessins envoyés, réponses très attendues et appréciées de nos élèves.



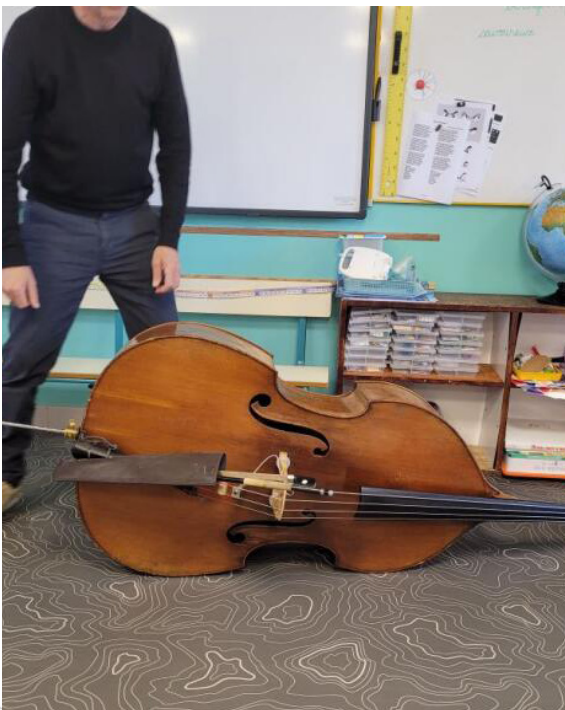
Projet provençal

Les trois classes ont participé à la Ditado en provençal, dictée faite en classe. Sur les 800 participants, seule l'école de Venasque représentait le Vaucluse.

Un prix spécial a été décerné aux maternelles pour une dictée d'images sur les dinosaures. Les cycles 3 ont été classés 6e et les cycles 2 4e. L'inspectrice chargée de l'enseignement des langues et l'adjointe au DASEN ont tenu à féliciter nos élèves pour cette participation engagée.

Les CM1-CM2 participeront au concours académique provençal « Parlo me d'aco » avec une création audio-visuelle originale du Maridage dou Parpaïoun. Les résultats seront communiqués en fin d'année.

Projet musique



En collaboration avec l'association venasquaise la MAM et en résonance avec le Festival jazz qui se tient en juillet dans notre village, tous les élèves ont participé à un atelier « Découverte du jazz ». Le matin, trois ateliers étaient programmés :

- . chant et mise en voix sur la chanson de Mowgli « Je voudrais être un homme »,
- . découverte de la contrebasse et utilisation de l'archer pour les maternelles,
- . jeux rythmiques et corporels pour tous.

L'après-midi, un concert participatif a eu lieu sur « Le voyage de Billie Jones » et sur l'histoire du jazz de sa création à aujourd'hui. Une restitution filmée des travaux a été réalisée et pourra être visionnée lors du prochain Festival de jazz en juillet.

Cet important travail a exigé une grande préparation durant des mois et beaucoup d'investissement de la part des différents intervenants (COOP scolaire, Foyer Laïque et MAM). Le concert s'est déroulé à la salle romane municipale.

Projet sportif

Depuis le 31 mars le cycle piscine a débuté à la piscine de L'Isle sur Sorgue pour les élèves des cycles 1 et 2. (GS/CP/CE1/CE2). Le cycle piscine est financé par la municipalité.

Deux journées « Découverte de l'activité tennis » se sont déroulées le 25 mars et 1er avril pour les CP/CE1/CE2 avec la participation de M. Diaz, président du Tennis club et du moniteur Antoine.

Vie de l'école

La deuxième phase des évaluations nationales s'est déroulée en début d'année civile. On constate de bons résultats dans l'ensemble pour les CP, toutefois une attention particulière est portée aux élèves présentant de légères difficultés en programmant des ateliers lecture et mathématique .

La fin de cette année scolaire sera marquée par une exposition des travaux annuels lors d'une déambulation au sein de l'école . Cette fête se déroulera le 27 juin à partir de 18h30 et sera suivie d'un repas organisé par le Foyer Laïque sur la Place des Tours.

Concernant les futures inscriptions, nous vous invitons au préalable à vous avancer en mairie avant de vous rendre à l'école. Un rendez-vous auprès de la directrice Me Casu vous sera programmé.

Les effectifs de la prochaine rentrée sont légèrement en baisse : nous attendons 48 élèves et 4 CM2 partent au collège.

A très vite pour d'autres nouvelles....

Fête de l'école, remise des livres et goûter avant les vacances



Le vendredi 27 juin, les enseignants ont invité les parents à déambuler dans les classes à la découverte des travaux des enfants réalisés tout au long de l'année scolaire. Bravo à nos écoliers pour ces belles réalisations ! Ce moment convivial était suivi d'une paella géante en musique organisée par le Foyer Laïque sur la place des Tours. Une grande fête où petits et grands ont dansé jusqu'à la nuit tombée.

Comme chaque année, le traditionnel goûter et la remise des livres offerts par la municipalité, marquent le début des vacances. Madame la maire a fait cadeau à chaque élève d'un livre à découvrir pendant l'été et nos 4 CM2 ont reçu du président des Comite des fêtes une calculatrice pour leur entrée au collège. Nous leur souhaitons un bon début en 6ème. Un beau moment de partage avant des vacances bien méritées !

Rentrée des classes : lundi 1er septembre



L'école de Venasque au Palmarès du Prix de l'éducation citoyenne 2025

Mercredi 05 juin, une petite délégation d'élèves représentant tous les enfants de l'école de Venasque, accompagnée de leurs maitresses et d'une maman représentant les parents élus, s'est rendue, rue Viala, à l'Hôtel préfectoral à Avignon.

En effet, dans le cadre du travail sur le devoir de mémoire et de l'éducation morale et civique, les élèves de la classe de cycle 2 ont participé au Prix de l'Education Citoyenne organisé par l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (ANMONM) et la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale de Vaucluse. Le travail sur « la Semeuse de Paix » a été récompensé par une brillante deuxième place devant d'autres travaux réalisés par des collégiens et des lycéens du département.

Le jury a reconnu la qualité du travail fourni par les enfants pour faire vivre les notions de défense, de sécurité et de résilience nationale. A partir d'une documentation sur la Grande Guerre, sur la vie des Poilus et sur le monument aux Morts du village, les élèves ont élaboré collectivement la fresque présentée à la municipalité, aux parents d'élèves et aux anciens combattants lors de la cérémonie du 11 novembre dernier.

Ils ont également pu réfléchir à la définition du mot « Paix » pour comprendre qu'il s'agit d'un état de sécurité, de sérénité et de confort qu'ils ont la chance de connaître. Il a été abordé le fait que notre pays n'a pas toujours connu ce calme et que certains enfants de leur âge subissent encore actuellement des conflits armés dans des pays actuellement en guerre.

La réalisation de cette création a nécessité de la part de tous les élèves de l'école de la patience, de l'abnégation, de la dextérité et de l'application, de la négociation et de la confrontation d'idées quant aux choix à faire pour que la production finale transmette un message facilement compréhensible, positif, efficace mais aussi esthétique ... Pour conclure leur engagement, les élèves ont participé à l'opération « un dessin pour les sentinelles » qui soutient les militaires engagés dans le cadre du plan Vigipirate. Les élèves ont tenu à apporter leurs remerciements à ces hommes et femmes qui protègent « leur Paix et leur Pays » en développant leur esprit civique et leur sentiment d'appartenance à la collectivité nationale. Certains soldats ont répondu par courriel aux enfants pour les remercier pour leurs belles créations.

M. le Préfet, M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et le président de l'ANMONM ont félicité les élèves de l'école pour ce beau travail et leur ont remis un diplôme d'honneur reconnaissant leur engagement républicain. Un prix spécial a été décerné à toute l'école car il est très rare d'intégrer des enfants de maternelle à de tels projets.

La « Semeuse » inspirée de la Marianne est exposée dans le hall d'entrée de la mairie de Venasque pour que le plus grand nombre puisse recevoir ce message universel de Paix.

Honorine CM2 : « J'ai été surprise et contente de voir que l'on avait reçu le 2ème prix. Il y avait beaucoup de personnes importantes présentes, on nous a confié les diplômes pour qu'on les donne ensuite à nos copains de classe. C'est un bon souvenir. »

Louise CE1 : « On a été classé 2ème. J'étais bien contente parce qu'on a eu les diplômes. J'ai aimé voir que les collègues et les lycées étaient loin derrière nous dans le classement. L'hôtel du Préfet était très beau, c'était comme dans un château. »

Manon MS : « J'ai aimé quand on était toutes les 5 pour écouter les discours et aussi j'étais contente d'avoir le diplôme. »



Les déjections animales

Un petit geste pour un grand respect de Venasque

Notre beau village de Venasque est reconnu pour son charme, ses ruelles paisibles et son environnement préservé. Mais depuis quelque temps, de nombreuses remontées de riverains et promeneurs nous alertent sur un problème récurrent : la présence de déjections animales sur la voie publique et les chemins communaux.

Une question de propreté et de respect collectif

Nous aimons tous voir nos animaux heureux lors de leurs balades quotidiennes. Toutefois, il est important de rappeler que ramasser les déjections de son animal n'est pas seulement une question d'hygiène, c'est aussi un acte de respect pour tous les habitants et visiteurs de la commune.

Les trottoirs, les sentiers, les abords d'écoles ou les chemins empruntés par les randonneurs doivent rester propres pour le confort de tous. Une déjection oubliée, c'est un désagrément pour un promeneur, un risque pour un enfant qui joue, ou un cycliste qui chute.

Ce que dit la loi

Le Code civil (article 1243) précise que le propriétaire d'un animal est responsable des dommages causés par celui-ci, y compris les nuisances liées aux déjections.

Par ailleurs, l'article R632-1 du Code pénal stipule que le non-respect de la propreté sur la voie publique peut entraîner une amende forfaitaire de 68 euros. Cette mesure vise à préserver l'environnement de vie de chacun.

Des équipements mis à votre disposition

La commune a installé plusieurs distributeurs de sachets à des endroits stratégiques pour faciliter le ramassage (deux nouveaux distributeurs). N'hésitez pas à les utiliser ou à emporter un petit sac lors de vos balades. Un geste simple, rapide et propre, qui contribue à maintenir notre village accueillant.

Un petit effort pour un grand bien commun

Nous savons que la grande majorité des propriétaires d'animaux sont respectueux, et nous les en remercions chaleureusement. Pour les quelques oublis, rappelons que le civisme commence par ces petits gestes du quotidien. Ensemble, préservons la beauté et la qualité de vie à Venasque.

LE GARDE VOUS PARLE



Aboiements de chiens : entre comportement naturel et nuisance sonore

Nous recevons actuellement de nombreuses plaintes concernant les aboiements de chiens. Bien qu'il s'agisse d'un comportement normal, lorsqu'ils deviennent excessifs ou répétés, ces aboiements incessants peuvent rapidement nuire à la tranquillité du voisinage.

La loi française (article R.1336-5 du Code de la santé publique) encadre ces nuisances sonores, qui peuvent entraîner des sanctions de jour comme de nuit pouvant aller d'une contravention de 3ème classe à la saisie de l'animal dans les cas les plus extrêmes.

Des solutions existent pour limiter ces nuisances : faire appel à un éducateur canin, stimuler le chien pour éviter l'ennui, limiter les absences prolongées, ou utiliser des dispositifs anti-aboiements respectueux de l'animal.

La cohabitation harmonieuse des habitants de Venasque passe par la responsabilité des propriétaires, afin de préserver le bien-être de tous : animaux comme voisins.

Rétrospective des animations à la bibliothèque

En mars et avril : **ATELIER GRAINS DE LIRE**

Voyage en papier entre mots et images
Nos idées les plus folles

Avec quelques adjectifs et quelques verbes on fait des phrases complètement... « loufoques »

Une idée amusante et flamboyante, Une idée colorée et chaleureuse. « Mais quel bazar toutes ces idées ! »
A peine elles attirent, elles regardent, elles sourient et hop, c'est parti ! elles se réchauffent...



Prochaines animations

Comme toujours, elles seront toutes annoncées sur panneau Pocket, le site de la mairie, la news letter et sur tous les panneaux d'affichage.

Soyez attentifs !

En préparation :

Pour le mois de juillet « Balade dans le village ». Le thème « Demeter et Perséphone » en collaboration avec la CoVe.

La date mardi 8 juillet à partir de 16h30 sur réservation (25 personnes maximum) au 04.90.30.23.69.

À partir de 8 ans.

Pour le mois d'octobre l'atelier Halloween

Pour le mois de décembre l'atelier de Noël.

Nouveautés

Romans :

Lettres d'amour de Kamakura - Ito Ogawa
Epoque - Laura Poggioli
Survivantes - Cédric Sire
J'emporterai le feu - Leïla Slimani
Le temps d'après - Jean Hegland
Tout le monde aime Clara - David Foenkinos
Vivre tout bas - Jeanne Benameur
Ce qui nous rend vivants - Emma Green



Romans jeunesse :

Aliénor fille de Merlin tome 3 - Le cimetière des dragons - Séverine Gauthier
Campus Kate Brian - Tomes 1 à 6

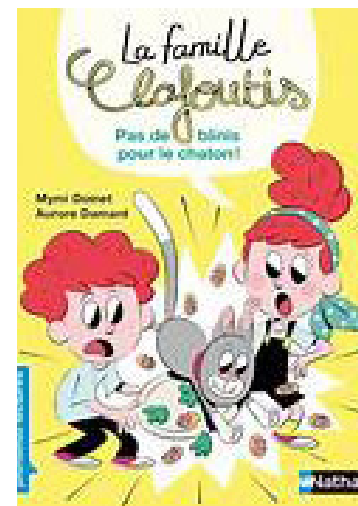
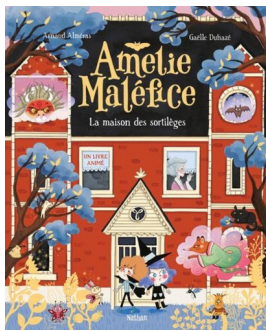
Première lecture :

Amélie Maléfice - La maison des sortilèges - Arnaud Alméras
La famille clafoutis - Pas de blinis pour le chaton - Mymi Doinet

BD Jeunesse :

Brume tome 2 La forêt des âmes perdues - Jérôme Pélissier
Les carnets de Cerise - tome 6 - La parenthèse d'oubli - Joris Chamblain

Et plus...



Du côté de la poste

Identifiez-vous!

(soyez rassurés, toutes vos données resteront confidentielles)

Vous identifier auprès de votre APC permet de maintenir un lien entre vous et votre agence. Facilite la facturation, les achats, l'affranchissement en ligne et l'impression des documents ou étiquette dans votre agence postale avec le code transmis par la poste et le suivi de vos envois.

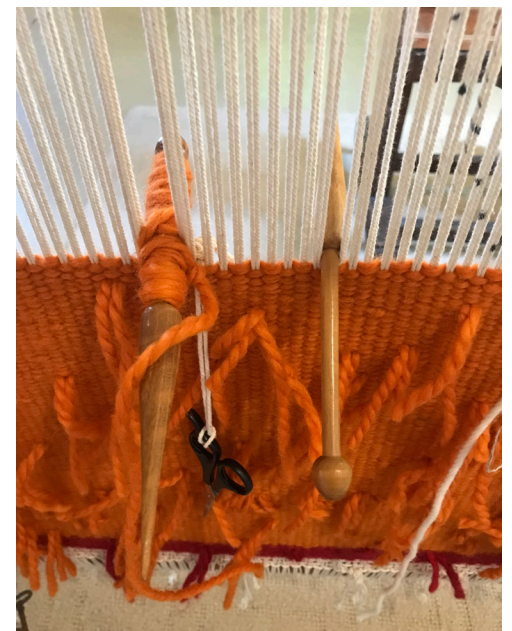
Daniel et Hélène DROUIN

Daniel Drouin entre en 1953 à la manufacture des Gobelins, où sa mère restaurait des tapisseries anciennes dans l'atelier de rentrature. Il pratique le dessin durant 6 ans puis passe les différents concours qui lui permettront de travailler comme lissier avec quelques grands artistes du 20^e siècle Georges Braque, Alexandre Calder, Victor Vasarely et surtout Marc Chagall avec qui il entretient des relations amicales. Les tapisseries sont le fruit de cette collaboration étroite entre l'artiste et le lissier. L'interprétation du peintre est liée au savoir faire et à la compréhension du lissier.

L'artiste propose une maquette de ses propres œuvres, à partir de celle-ci il faut réaliser le « carton », ébauche qui indique les motifs et les couleurs de la tapisserie et servira de guide au lissier.

On distingue deux sortes de métier à tisser : la basse lisse horizontale, le carton sera situé en dessous, la haute lisse verticale, le carton se trouve derrière le lissier et demande donc l'utilisation d'un miroir pour avoir un aperçu du rendu. Le lissier suit les contours du dessin et sépare la chaîne à l'aide d'une broche en bois porteuse de laine de couleur.

Vous pouvez vous rendre, sur rendez-vous, dans l'atelier exposition de Daniel Drouin qui est situé à la Tuillière.



Ouverture d'une très belle salle d'exposition au village



Hélène Drouin a le plaisir de vous accueillir dans sa nouvelle salle d'exposition située au coeur du village.

Son mari tisse, Hélène se charge des finitions : sur une tapisserie certaines pièces doivent être cousues bord à bord, couture non apparente, travail minutieux qui demande dextérité et patience. Les ourlets dans lesquels passe une tige en métal afin de donner une bonne tenue à l'œuvre sont également exécutés par Hélène.

Hélène et Daniel habitent la Tuillière depuis 1971.

Pendant plusieurs années ils ont reçu des stagiaires qui passaient quelques jours chez eux afin d'apprendre les rudiments de la tapisserie. Ainsi se fait la transmission d'un savoir faire qui existe depuis l'antiquité.

Sur ce tableau on peut voir Pénélope assise devant une basse lisse, tissant un suaire qu'elle défait chaque nuit en attendant le retour d'Ulysse.



Le potager de Tethys

Passez le porche, descendez jusqu'au lavoir, suivez le chemin bordé de jardins en friche pour la plupart et vous arriverez en surplomb du potager de Noël Seimandi.

Pourquoi Tethys, déesse des eaux nourricières ? Le jardin de Noël comprend trois sources façonnées en pierres sèches par les anciens, véritable patrimoine venasquais. L' eau traverse les strates du rocher, arrive aux sources et poursuit sa route jusqu'à Coste Chaude. L' une de ces sources se situe sur la propriété de la famille Dufour et c'est grâce à Roger Dufour, personnalité qui a marqué la vie de notre village et dont c' est l'opportunité de saluer la mémoire, que Noël a pu commencer ses aventures potagères. Le potager bénéficie de cet apport en eau même au plus fort de l'été ce qui permet la diversité des cultures plantées par Noël. Idéalement exposé, à l'abri par grand vent, l'ensoleillement est optimal, un véritable havre de paix où on a plaisir à se ressourcer. Les amis Pierre et Frédéric aiment s'y retrouver et participer aux travaux de plantation ou d'entretien.

Les superbes murs d'enceinte en pierres sèches qui entourent le jardin ont demandé une restauration entièrement réalisée par Noël. La taille des blocs de pierre et leur arrangement témoignent de la volonté et du savoir-faire de nos anciens. Ils témoignent aussi de l'importance des sources dans la vie rurale passée. Aujourd'hui Noël a installé des pompes pour l'arrosage non seulement du potager mais également de son jardin d'agrément qui se trouve en surplomb derrière sa maison, Grand' Rue qu'il a achetée avec sa femme en 1972 et entièrement rénovée.

Non il n'est pas maçon, non il n'est pas jardinier, c'est un passionné du patrimoine rural qui aime donner vie à un lieu que tant de mains et de sueur ont façonné.



Les plantations du Père Coulange

Invitée à visiter les plantations du Père Coulange sur quatre parcelles situées chemin de la Roberte, j'ai pu observer le travail réalisé.

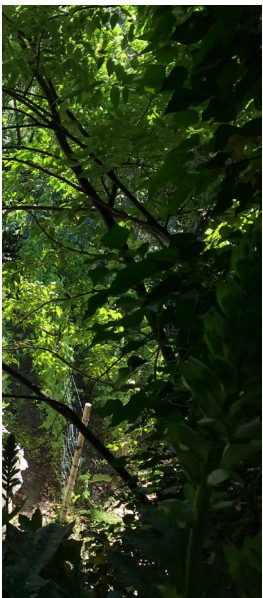
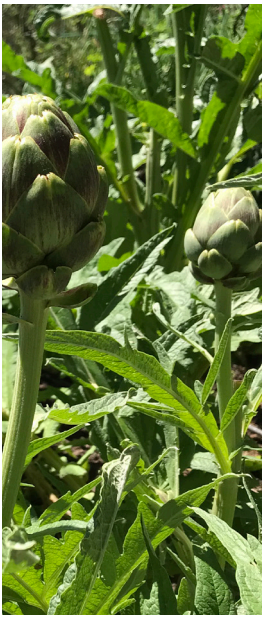
Ce beau projet a débuté en 2006. En arrivant à Souveilles prendre à gauche et tout de suite à droite: première parcelle, une grande allée nous fait découvrir une certaine diversité ;130 arbres ont été plantés de 2007 à 2008. Un étiquetage nous en indique le nom.

Une étiquette rouge marquée EN veut dire que l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) a répertorié l'espèce comme étant en danger de disparition dans son milieu naturel, d'où l'importance de ces plantations.

En 2010 le projet s'est étendu sur une autre parcelle contiguë, 6157 m2 où de nouvelles espèces ont été introduites, oliviers de Bohème, pistachiers, érables,....

La collection s'étend depuis 2022 sur deux terrains de l'autre côté de la route, un de 6330m2 appelé Mambré et un autre de 9635 m2. Le premier est planté d'une collection de chênes (environ 80 espèces différentes) du monde entier (Turquie, Liban, Syrie, Chypre), essence méditerranéenne propice à notre région. Des allées ont été tracées afin de circuler facilement entre les cultures. Certains jeunes chênes sont entourés d'un grillage afin de les protéger de la faune, ce qui n'empêche pas les sangliers de venir labourer de temps en temps.

L'arboretum de chênes est unique dans le sud de la France, nous pouvons remercier chaleureusement le Père Coulange, ainsi que les mécènes et bénévoles qui ont réalisé cet aménagement remarquable sous le contrôle d'un botaniste professionnel (David Orsat) et en lien avec l'IOS (International Oak Society) .



La Nesque Propre

Une matinée de découverte botanique autour de la ripisylve des basses gorges de la Nesque à Venasque.

Contre toute attente, le soleil était au rendez-vous Samedi 12 Avril pour le plus grand bonheur des 15 participants. Le rendez-vous a été pris au lieu dit La Roberte au pied du chêne, sachant que l'itinéraire est en grande partie sur la propriété de Monsieur Christian Cartoux.

Le chêne de la Roberte est remarquable, il est au moins tricentenaire et a failli disparaître au courant de l'Été 1944 lorsqu'un obus de la batterie allemande du Pied marin est venu exploser à moins de 10 m de son tronc. Il a survécu à l'explosion, puis au fil de longues années il a fini par « avaler » tous les éclats d'obus, aujourd'hui il se porte comme un charme !

Le groupe s'est ensuite engouffré dans la végétation luxuriante du lit majeur de la Nesque où le chêne pubescent, l'orme champêtre, l'érable champêtre et l'érable de Montpellier prospèrent avec à leurs pieds le troène commun, le fusain d'Europe, le cornouiller sanguin, l'aubépine à un style, le chèvrefeuille d'Etrurie et le lierre.

Encore plus bas, nous avons découvert l'étonnant fragon faux-houx avec ses rameaux en forme de feuilles, ses fleurs très particulières et ses fruits écarlates. Près du sentier, une colonie d'aristoloches à feuilles rondes a suscité l'intérêt du groupe. En effet, cette plante est la seule espèce en capacité d'abriter les chenilles de la Diane, un magnifique papillon qui bénéficie d'un statut de protection sur tout le territoire national.

Un peu plus loin, en remontant sur la rive gauche de la Nesque, en lisière de ripisylve côté garrigue, le groupe a pu se faire une idée de l'étonnante biodiversité végétale avec près de cent espèces référencées dont la rubéole des champs, le salsifis à feuilles de poireau, la gesse pois chiche, l'érodiolium bec de grue, la Dame de onze heures, l'ophrys de la passion, la sauge fausse verveine, la potentille printanière, l'ophrys brun et la petite crépide de Nîmes...

Soudain, nous observons des crachats ici et là sur les sauges fausse verveine ! En fait, en cherchant bien, on trouve une larve de cicadelle. Une ruse très efficace pour se protéger des prédateurs ! Un arbuste a attiré l'attention des participants : le nerprun alaterne anciennement nommé prunier noir. Son identification est facile, un liseré translucide entoure la périphérie de ses feuilles, c'est du plus bel effet à contre-jour ! Il abrite aussi la chenille d'un papillon que nous avons croisé à proximité, le Citron de Provence.

Nous avons eu la chance de pouvoir distinguer côte à côte deux églantiers (le Rosa tomentella du Rosa agrestis), le muscari à toupet du muscari à grappes, le genévrier cade du genévrier commun, la clématite des haies de la clématite flamette, la coronille arbrisseau de la coronille glauque.



De même, quatre espèces d'euphorbes (euphorbe réveil matin, euphorbe petit cyprès, euphorbe à feuilles dentées et euphorbe des garrigues) ont été observées avec intérêt. Plus loin, une autre espèce d'aristoloches a été trouvée, l'aristoloches pistoloche qui abrite les chenilles d'un autre papillon : la Proserpine, lui aussi protégé sur tout le territoire français.

En redescendant dans la ripisylve, les chênes pubescents sont clairsemés autorisant une plus grande diversité végétale.



Ainsi, le frêne à feuilles étroites, l'érable champêtre, le tilleul à larges feuilles, l'orme champêtre, l'arbre à per-
ruques, la filaire à large feuilles, le troène commun, le viorne lantane et le fragon faux-houx ont colonisé le lit
majeur de la Nesque.

En se rapprochant des falaises de la Pérégrine, dans une ambiance fraîche et humide se sont développées des fou-
gères telles que le polypode austral et la doradille fausse capillaire. Le groupe a pu aussi apercevoir accrochées à
flanc de rocher la campanule à feuilles rondes et l'euphorbe des garrigues.

A cet endroit, la Nesque coule 10 mètres en dessous de son lit de galets et chaque participant(e) s'est exercé(e) à
la détection de la nappe d'eau souterraine à l'aide de baguette de sourcier. Ce fut un moment magique où l'on s'est
aperçu que selon la personne, le flux d'énergie va entrer ou pas en vibration avec celle de l'eau souterraine.

Au retour, le groupe a bifurqué par un sentier en découvrant une jolie prairie bocagère sur la rive droite de la
Nesque. A cet endroit, un églantier sarmenteux, le rosier toujours vert (*Rosa sempervirens*), considéré comme
une espèce rare en Vaucluse, se développe vigoureusement dans les haies et même sur les ronces !

Quelques insectes ont été surpris en train de butiner comme cette éristale, un genre de syrphé sur une fleur d'euphorbe à feuilles dentées et cette magnifique punaise à pattes rousses sur des fleurs de thym commun.

Bien d'autres espèces ont égayé la fin de la randonnée, au total plus de 120 plantes ont été répertoriées, un itinéraire très riche en découvertes botaniques, à retenir pour de prochaines visites !

Texte : Elie Dunand
Photos : Philippe Croayne



MÉMO TRI

LE VERRE



Bouteilles



Pots et bocaux

Sans bouchon
ni couvercle



LES EMBALLAGES ET PAPIERS



Emballages en plastique



Emballages en métal



Briques, cartonnets,
petits cartons bruns



Journaux, magazines,
papiers

En vrac sans les emboîter
Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.



LES DÉCHETS NON RECYCLÉS



Dans un sac fermé
de 50 L maximum



LES CARTONS



Cartons pliés, pas de films
plastiques ni de polystyrène



LES DÉCHETS ORGANIQUES



Composteur de déchets organiques

Déchets de cuisine et de jardin. Des composteurs sont en vente
à la composterie de Loriol-du-Comtat aux tarifs de 20 et 25 €.

> En déchèterie : cartons, gravats, déchets végétaux, ferrailles,
bois, encombrants, équipements électriques, vaisselle,
peintures, radiographies...

> Broyage à domicile pour vos déchets végétaux sur RDV



Retrouvez
toutes les infos
en scannant ce
QR code.

N°Vert 0 800 04 13 11



L'eau en toute économie, l'eau avec modération

Le syndicat Rhône-Ventoux vient de confier à SUEZ la nouvelle délégation de service de l'eau potable pour une durée de 10 ans.

Avec ce nouveau contrat, le syndicat entre dans une nouvelle dimension : plus globale, plus collective, plus innovante et plus impactante en faveur de la ressource en eau.

Le syndicat passe d'une logique de rendement de réseau à une logique globale de baisse des prélèvements avec un objectif de réduction drastique des prélèvements dans la ressource.

Cela se traduit par un renforcement des solutions et moyens pour trouver et réparer les fuites plus vite. Mais l'ambition du syndicat va plus loin et passe par l'incitation des habitants du territoire à un usage raisonné de l'eau pour vous permettre de baisser votre consommation. Et cela change tout !

Parce qu'il convient de vous accompagner dans cette nouvelle démarche et parce que l'on préserve mieux ce que l'on connaît et ce que l'on mesure, ce contrat prévoit la télérelève des compteurs grâce à un suivi en temps réel de votre consommation d'eau.

Ainsi, d'ici 2027, les 87 000 compteurs du périmètre syndical seront équipés d'une technologie de télétransmission des index de consommation, cela grâce au déploiement de la technologie ON'Connect.

Outre la relève à distance des compteurs d'eau, cette technologie offrira aux usagers des services pour mieux suivre et maîtriser leur consommation, des services d'alertes en cas de fuites d'eau, une facturation plus précise d'après les consommations réelles.

Le déploiement de la télérelève va démarrer le 02 juin 2025 et être réalisé en 2 phases : 2025 et 2026.

Sur la commune de Venasque, l'installation sera faite en 2026.

Il sera opéré par SUEZ (le délégataire du service de l'eau) et ses partenaires, les entreprises EAE, GODIN, SN EUROCOM.

Il nécessitera :

- La mise en place d'antennes relais (récepteurs/concentrateurs) sur le territoire.
- Une intervention directe sur les compteurs des usagers qui se traduira par la pose d'un dispositif de télé-transmission si l'appareil de comptage est récent, par son remplacement si l'appareil a plus de 10 ans.

Il est important de rappeler que cette technologie ne présente aucun risque. Le matériel utilisé est conforme à la réglementation, et l'exposition aux ondes est très faible :

La durée de transmission du compteur connecté est de moins de 2 secondes au total sur une journée complète.

La puissance d'émission est très faible, équivalente à une minute de radio par jour.

Les récepteurs sont peu nombreux et moins puissants qu'un téléphone portable.

Le déploiement de la télérelève est inclus dans le service de l'eau ; les usagers n'auront rien à payer en plus, que ce soit pour la pose des équipements, le renouvellement éventuel des compteurs, l'accès au suivi des consommations en temps réel et la réception des alertes en cas de fuite.

**Soyons responsables,
Préservons la Planète et ses ressources.**



Comment lutter contre le moustique tigre ?

Cette année, les épidémies de chikungunya à la Réunion et à Mayotte, font craindre une circulation importante des virus sur notre territoire. Ces virus sont transmis par le moustique tigre. L'action de prévention la plus efficace est de limiter le nombre de moustique en éliminant les lieux de ponte de ce moustique (les petites collections d'eau).

Principaux symptômes de la dengue, du chikungunya et du Zika

En l'absence d'autre signe d'appel infectieux

- FIÈVRE D'APPARITION BRUTALE
- DOULEURS MUSCULAIRES ET/OU ARTICULAIRES
- MAUX DE TÊTE
- ÉRUPTION CUTANÉE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Santé publique France

LE MOUSTIQUE TIGRE

Nom scientifique : Aedes albopictus

Aspect : noir à rayures blanches

Taille : plus petit qu'une pièce de 1 centime

Lieux de vie : près des habitations, se déplace dans un rayon de 150m

Lieux de ponte : petites quantités d'eau stagnante

Reproduction : 200 oeufs par femelle en moyenne

LES BONS GESTES À ADOPTER

La meilleure façon de lutter contre le moustique tigre est de supprimer les lieux de ponte pour empêcher qu'il ne s'implante.

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner (déchets verts, pneus usagés, encombrants...)
- Vider les récipients contenant de l'eau (arrosoirs, soucoupes...)
- Changer l'eau des plantes et des fleurs (chaque semaine)
- Vérifier le bon écoulement des gouttières
- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins...) et les piscines hors d'usage

CHIKUNGUNYA, DENGUE, ZIKA

Le moustique tigre peut être porteur de ces maladies et les transmettre à l'homme.

Le moustique tigre devient porteur de la maladie lorsqu'il pique une personne malade

Il la transmet ensuite aux autres personnes qu'il pique. Celles-ci deviennent malades à leur tour.

CONSEILS AUX VOYAGEURS

- ✓ Dormir sous une moustiquaire
- ✓ Utiliser des produits répulsifs anti-moustiques (demander conseil à son pharmacien)
- ✓ Porter des vêtements longs, amples et clairs qui couvrent les bras et les jambes

Les vendredis animés

Vous aviez pu lire depuis quelques années dans le Libretoun que notre marché estival s'essouffait : de moins en moins de forains souhaitaient y participer, ne s'y retrouvant plus financièrement. Les différentes formules essayées (changement de lieu, d'horaire) n'y ont rien fait. Décision a donc été prise de suspendre le marché.

Les gens venant au village les week-end y apprécient l'ambiance conviviale favorisée par la piétonnisation du cœur du village (de fin mai à fin août), entre boutiques, terrasses et restaurants.

Nous avons donc fait le choix d'axer la saison estivale sur des animations les vendredis soir, mis à part ceux où une association organise déjà un événement durant le week-end afin de respecter la tranquillité des riverains.

Le contenu est diversifié afin de pouvoir satisfaire les uns et les autres : concerts allant de la chanson française au jazz, pop et rock, lectures musicales plus intimistes.

Les lieux choisis sont la Place de la Fontaine ou la place de la Mairie selon l'animation.

La programmation est détaillée sur l'application Panneapocket, sur le site internet de la mairie et par voie d'affichage.

N'hésitez pas à vous abonner à la newsletter « Agenda et bon à savoir » en en faisant la demande directement en mairie ou par mail : mairie@mairievenasque.fr.

Dans l'attente de vous voir nombreux profiter d'un été festif à Venasque, voici quelques futures dates à noter dans votre agenda :

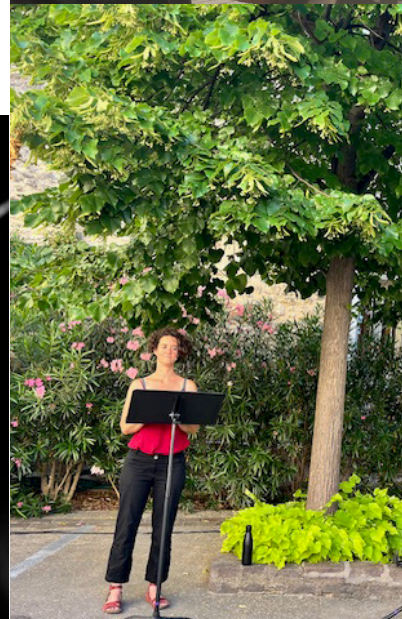
-4 Juillet à 18h 30 : Patrick Mea, que nous avons déjà eu le plaisir d'écouter le 13 Juin, avec son magnifique répertoire de chansons françaises. Place de la Fontaine

-25 Juillet à 19 heures les OK Boomers, ambiance rock and roll, Place de la Mairie avec un food truck

-22 août : jazz avec The Yellbows, avec le Venasquais Mathieu Maigre, Place de la Mairie (horaire communiqué ultérieurement)

-29 août : Pop-rock avec le Venasquais Mitch Bira, place de la Fontaine (horaire communiqué ultérieurement))

Tous nos remerciements au Quintet de Pioche (Musique des Balkans) qui a inauguré la saison le Vendredi 30 Mai, à la Compagnie Maâloum qui nous a fait vibrer avec ses lectures musicales (le 16 mai avec un extrait de La Petite Lumière d'Antonio Moresco, le 27 Mai avec un extrait de Comme un Roman de Daniel Pennac).



Le tennis club de Venasque

STAGE DE TENNIS – ÉTÉ 2025

**TOUS NIVEAUX
ENFANTS/ADULTES**

09H30 - ACCUEIL
10H/12H - TENNIS

SEMAINE 1 : DU 30/06 AU 04/07

SEMAINE 2 : DU 07/07 AU 10/07

SEMAINE 3 : DU 21/07 AU 25/07

SEMAINE 4 : DU 25/08 AU 29/08

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
06.84.91.85.40

TENNIS CLUB DE VENASQUE



ASSOCIATIONS



La Confrérie de la Cerise 17ème édition du Festival

C'est le 1er Juin que Venasque, capitale de la cerise, a fêté son diamant rouge. C'était cette année son 17ème festival.

Cette journée fut dédiée au délicieux fruit rouge emblématique de notre village et fut organisée, comme chaque année, par la Confrérie de la Cerise des Monts de Venasque.

L'appellation Monts de Venasque est la première marque de cerise haut de gamme créée en France en 1978 et, depuis cette année-là, le haut de gamme n'a jamais failli à sa réputation. On est là sur du qualitatif et du gustatif. Ce sont 20 communes qui participent au développement de cette appellation.

La variété présentée le jour de la fête fut la FOLFER, fruit mûr à point à cette date. Trois autres variétés sont cultivées sur notre terroir : la BURLAT, la SUMMIT et la BELGE. Ces variétés sont nées d'agriculteurs comtadins passionnés et obstinés, soutenus par leur Confrérie.

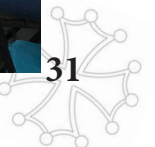
Chaque premier dimanche de Juin, Venasque est une fête. Les producteurs de cerise et d'autres produits locaux ainsi que les artisans se donnent rendez-vous Place des Tours et dans les rues du village. Les Confréries amies défilent en musique avec celle de la cerise ; elles représentent la truffe, le melon, la fraise, l'abricot, l'olive, etc.

C'est après le défilé dans les rues du village que la délégation officielle conduite par Madame la Maire, coupa le cordon inaugural et visita les différents stands. S'ensuivit un discours de Madame la Maire Dominique Plancher puis du Président Francis Favier. Après cela furent intronisés Messieurs les Sénateurs Jean-Baptiste Blanc et Lucien Stanzione, et Monsieur le Député Hervé de Lépinau.

Et oui ! Venasque fut vraiment une fête avec son groupe de musique BANDURA qui, de Maillane, est venu animer notre journée ; 15 musiciens et 4 danseuses nous offrirent un répertoire de mélodies provençales mais aussi celtiques et médiévales.

Et si cette fête a été réussie, c'est aussi grâce au concours de la CoVe qui nous a offert le service de deux navettes électriques pour conduire les visiteurs du bas du village jusqu'à l'église et à celui des bénévoles du CCFF qui ont assuré la bonne circulation et la prise en charge de quelques personnes victimes d'un coup de chaleur. Les visiteurs sont repartis les bras chargés de jolis petits cartons sérigraphiés remplis de cerises.

Pour finir, voici quelques chiffres : notre village a accueilli entre 5 et 6.000 visiteurs et vendu 3 tonnes de cerises.



Le Foyer Laïque

**TRAIL DE VENASQUE
DU DIMANCHE 30 MARS 2025**

Le premier Trail de Venasque, organisé par le Foyer Laïque le dimanche 30 mars, a été un véritable succès avec 485 participants ! Deux parcours de 6 km et 16 km, ainsi qu'une marche familiale de 6 km, ont permis à chacun de profiter des magnifiques sentiers autour de notre village.

L'ambiance était au rendez-vous : sportive, conviviale et généreuse, puisque les bénéfices de l'événement serviront à financer les activités scolaires et périscolaires des enfants de l'école de Venasque.

Un immense merci à tous les coureurs, marcheurs, bénévoles, partenaires, ainsi qu'à la mairie pour leur soutien. On vous donne rendez-vous en 2026 pour la deuxième édition!

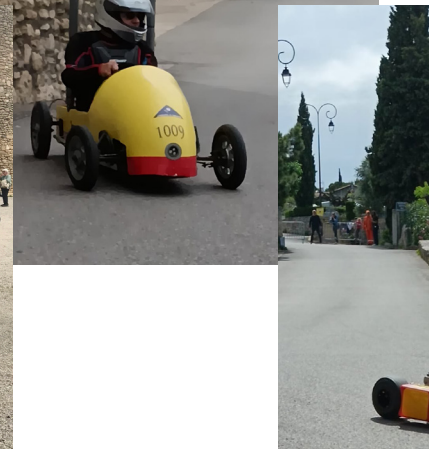


**COURSE DE CAISSES À SAVON - DIMANCHE
5 MAI 2025**

Venasque a vibré au rythme de la course de caisses à savon le dimanche 5 mai, un événement aussi déjanté que spectaculaire organisé par le Foyer Laïque. Petits bolides faits main, virages serrés et ambiance bon enfant : la descente de la rue du village n'a jamais été aussi animée !

Public nombreux, pilotes motivés, et bénévoles survoltés : tous les ingrédients étaient réunis pour une journée mémorable. Là encore, les bénéfices contribueront aux projets du foyer laïque pour les enfants de Venasque.

Un grand bravo à tous les participants et rendez-vous l'an prochain pour de nouvelles descentes endiablées !



Retour en images sur le carnaval et le Festival de la cerise

ASSOCIATIONS



Les Amis de Venasque

Pour contacter les Amis de Venasque

Secrétaire : Claudine MARTIN, 2782, route du Beaucet, Mas Le Redon, 84210 Venasque. Tél. 06.28.59.05.75. martinclaudine936@neuf.fr (Une boîte aux lettres est à la disposition de notre association dans le hall de la mairie). Trésorière : Françoise JAUSSOIN, 52, traverse du Clapier, 84210 Saint-Didier. Tél. 04.90.66.16.77. lesamisdevenasque84@gmail.com. Pour acquitter sa cotisation, paiement par chèque de préférence, libellé : "Les Amis de Venasque". Par personne 15 €, par couple 30 €. facebook : <https://www.facebook.com/amisdevenasque.amisdevenasque>:

Belote

Après la pause estivale, nos soirées reprendront en septembre, selon le calendrier ci-dessous. Puis les rencontres auront lieu un vendredi sur deux, à 20 h 30, salle polyvalente. Les adhérents qui souhaitent y participer recevront le meilleur accueil.

- Vendredi 5 septembre (à la mêlée),
- Vendredi 19 septembre (par équipes formées).

Contact : Francis FAVIER - Tél. 04.90.66.07.82

Atelier de loisirs créatifs

Interruption de cette activité pour l'été. Redémarrage le 10 septembre, puis tous les mercredis, de 14 heures à 17 h 30, dans la salle polyvalente. Sylviane Garcia, animatrice de cet atelier, propose des après-midi où les participantes pourront exercer leurs talents de créatrice, apprendre à confectionner différents objets pour leur maison ou pour offrir : coussins, sacs, pochettes, sets de table et bien d'autres choses. Elles pourront aussi apprendre des méthodes de couture pour effectuer le boutis, le patchwork, l'appliqué, la broderie aux rubans, le piqué-libre (machine), un peu de cartonnage et la couture "écoresponsable".

Contact : Sylviane GARCIA - Tél. 06.20.75.17.04

Bridge

Les rencontres ont lieu chaque lundi, de 15 heures à 18 h 30, dans la bibliothèque municipale. Que vous soyez joueurs confirmés ou débutants, le meilleur accueil vous sera réservé. Ces derniers bénéficieront de conseils pour leur initiation ou leur perfectionnement. Un des objectifs de la section étant d'étoffer l'effectif, l'arrivée de nouveaux participants assurera la pérennité de cette activité.

Contact Gilles Derrier - Tél. 04.32.80.99.27

Pétanque

Les Attention, pour la saison estivale, nos soirées boules auront lieu le mercredi à 21 heures, place des Tours. Celles et ceux, débutants ou non, souhaitant intégrer le groupe, seront accueillis dans une ambiance des plus cordiales.

S'il pleut le mercredi, les rencontres seront reportées au lendemain jeudi, même heure, même lieu.

Contact : Daniel ROLLAND - Tél. 04.90.66.04.71

Tarot

Ouvertes à tous, les veillées tarot ont lieu un mercredi sur deux, à 20 h 30, dans la salle polyvalente. Après l'interruption estivale, la reprise aura lieu selon le calendrier suivant :

- les vendredis 12 et 26 septembre.

Contact : Michel JAUSSOIN - Tél. 04.90.66.16.77

Scrabble et jeux de société

Si vous êtes intéressés par les jeux, fortifiant des neurones, notez le rendez-vous des rencontres fixé tous les jeudis à 17 heures, dans la bibliothèque municipale.

Contact Mireille ORTHOLAN - Tél. 04.90.66.08.47

Assemblée générale ordinaire 2025

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale ordinaire 2024 de l'Association des Amis de Venasque le dimanche 7 septembre 2025, à 10 h 30, sous le Gros-Chêne de la Roberte (pensez à apporter votre siège). La convocation avec l'ordre du jour et pouvoir vous parviendra début août.

A l'issue de l'assemblée, la trésorière encaissera les cotisations de l'exercice 2025-2026, à régler de préférence par chèque à l'ordre des "Amis de Venasque" (15 € par personne, 30 € par couple).

Après les travaux de l'assemblée générale, un apéritif sera offert par l'association. Suivra un pique-nique convivial avec partage du panier. Parties de boules et de cartes termineront cette après-midi amicale.

Balade Marseillaise des Amis de Venasque : Grotte Cosquer et visite du Panier

Cette année, les Amis de Venasque ont pris la Direction de Marseille pour leur sortie annuelle.

La journée a débuté par une plongée dans la préhistoire à la découverte de la grotte Cosquer, réplique fidèle d'un trésor archéologique sous-marin, daté de plus de 30 000 ans.

Une odyssee sous la mer de 2 heures qui nous a permis de découvrir une grotte ornée de plus de 11 animaux différents, dessinés par les artistes peintres graveurs du paléolithique, avec notamment des Pingouins, Phoques, Chevaux, Bouquetins, Aurochs, Bisons, ainsi que des jeux de mains...

A l'issue de la visite, repas de spécialités marseillaises sur le Vieux-Port, suivi d'une balade au coeur du quartier du Panier, dans le décor de « Plus belle la vie » avec ses rues pittoresques, ses monuments historiques dont la Vieille Charité, ses boutiques et ses placettes.

La journée s'est terminée au pied de la Cathédrale de La Major et sa vue imprenable de Marseille sous l'oeil de la « Bonne Mère » et sous le signe de la bonne humeur.



À la découverte des Bories

Le premier sentier de randonnée sur le thème « A la découverte des Bories » a été inauguré à l'occasion de la traditionnelle rencontre du 1er mai, organisée par l'association des Amis de Venasque.

43 randonneurs, sur un parcours d'une durée d'environ 2h30, et un dénivelé de quelques 200 mètres, ont découvert : 12 Bories, une citerne en pierres sèches et 2 points de vue exceptionnels sur un dénivelé de près de 200 mètres.

Ce parcours balisé au départ du parking face à St Maurice est une boucle, de difficulté moyenne.

Les modalités (Topo, balisage et couleur spécifiques) sont mises à disposition de l'office du tourisme, ou disponibles auprès de l'association, soit sous forme de document ou téléchargeable.

Cette randonnée est la première d'une série, construite à partir du recensement réalisé en 1997 à l'initiative de l'association des Amis de Venasque qui a cartographié 168 bories sur l'ensemble de la commune. Regroupé en 3 tomes, chaque construction en pierres sèches, fait l'objet d'une localisation GPS, d'un détail sur ses caractéristiques architecturales et sur sa vocation agricole.

La valorisation de ce patrimoine historique entre pleinement dans l'un des objectifs de l'association.

Envie de découvrir, de partager ou de vous investir dans la valorisation de ce patrimoine ? Rejoignez-nous.

D'autres sentiers vont être ouverts prochainement.



Contact : amisdevenasque@gmail.com



Venasque en anciennes

Un grand succès pour ce premier rassemblement autos/motos sur la place des tours devenue rapidement trop petite pour accueillir au total 64 voitures de tout âge allant de modèles avant-guerre /populaires/sportives/youngtimer/prestiges et une dizaine de motos dont une belle 450 Ducati totalement d'origine (pour les connaisseurs). Organisé par "Ventoux Sport" (club créé en 1998 à Venasque) cette manifestation a réuni des passionnés de clubs voisins et de simples participants qui ont pu ainsi découvrir notre beau village. Présence de deux quadriettes (100 ans), d'une Mercedes AMG bi-turbo de 510 cv de belles populaires magnifiquement restaurées ainsi que la mise à l'honneur de

Citroen DS qui fête ses 70 ans cette année.

Les participants ont chaleureusement applaudi Madame la Maire pour la remercier.

Prochain "Venasque en anciennes" **le dimanche 28 Septembre 2025**



Alain Dianoux



La Sauvegarde de l'Église

SAMEDI 2 AOÛT | 20H30

VENASQUE (84),
Église Notre Dame de Venasque
En partenariat avec « l'association pour la sauvegarde de l'Église de Venasque »

ROSA MUSICA

« PRIÈRE »
Dégustation et restauration sur place

LEKEU, Malto Adagio doloroso
BEETHOVEN, Quatuor op.132

Quatuor Girard

Girard PRODUCTION

AUTOUR DES QUATUORS DE BEETHOVEN

TARIFS : 15€ | RÉSERVATIONS ET INFORMATIONS | 06 79 44 15 76 | WWW.ROSAMUSICA.FR



Villages en musique
Musique de caractère

Vendredi 26 Septembre 2025

VENASQUE
à l'église 19H

HÄNDEL
BACH RAMEAU
CORELLI

ORFEO 2000

Jean-Pierre MÈNUGE, flûte à bec
Fernanda ROMILA (Bucarest), clavecin

Entrée 15 euros

Tarif réduit 10 euros Gratuit pour les moins de 16 ans
Vente des billets sur place 30 mn avant le début du concert

Réservations possibles 06 30 49 44 29

Communiqué

Orfeo di Cracovia
Une même passion de la musique les réunit chaque année pour une tournée de concerts d'été à travers la France. A l'invitation de Jean-Pierre Menuge, Professeur honoris causa du Conservatoire F. Chopin de Cracovie, les musiciens vous feront partager une conception expressive, vivante, sincère du répertoire baroque, guidés par une expérience confirmée du concert mais, avant toute chose, par le plaisir de la rencontre à travers la musique.

Musique de caractère pour villages de caractère...
Pour chacun de ses concerts, Orfeo compose à sa façon un pétillant programme qui fera briller quelques fleurons de la musique baroque. Au bout de chemins oubliés que les promeneurs curieux (re)découvriront, Orfeo installera pupitres et clavecin dans des édifices séculaires et invitera le public à goûter leur acoustique exceptionnelle. Et tant pis si les églises de village n'offrent pas toujours le confort d'une salle de concert, le charme discret de ces lieux oubliés réservent toujours des rencontres inattendues entre mélomanes et musiciens. C'est chaque fois un grand bonheur de faire revivre le patrimoine musical des 17ème/18ème siècles dans des lieux qui évoquent celui des terroirs séculaires.

En Provence depuis 2001.
Les musiciens d'Orfeo sillonnent les routes du Luberon et de Provence depuis 2001. Venus des quatre coins de l'Europe, ils retrouvent chaque été avec plaisir les villages qui les accueillent fidèlement. Toujours avec un programme différent, ils se sont fait entendre à Vaugines, la Tour d'Aigues, Villelaure, Arles, Venasque... Les gens du pays comme les estivants guettent chaque été leur retour.

Orfeo 2000 sur Youtube
<https://youtu.be/M58HnEARYGI>
<https://youtu.be/ou1b23qrHM8>

Contact 06 30 49 44 29
menuge@me.com



Que devient une crèche en été ?

En attendant que la période de nativité soit de retour l'hiver prochain, pour le régal des yeux d'accéder à la sérénité engendrée par la Beauté, Christophe Wünsche, créchiste venasquais poursuit ses visites de ses paysages miniatures conservés au "Petit Paradis".

Prenez-donc rendez-vous en appelant le 06 74 79 61 84



Swing'in Venasque 2025 : Le jazz fait vibrer la cité !

Un été en musique au cœur de Venasque : Les 23 et 24 juillet prochains, le cœur de notre village résonnera au son du jazz à l'occasion du festival **Swing'in Venasque 2025**, devenu un rendez-vous musical incontournable de l'été en Provence. Porté par l'association La MAM, ce festival fait la fierté de Venasque, offrant une scène à la fois exigeante et conviviale pour les amateurs comme pour les curieux.

Pensé pour les mélomanes passionnés comme pour les curieux de passage, l'événement allie exigence musicale et esprit de partage. Un rendez-vous à ne pas manquer pour découvrir, vibrer et s'émerveiller au cœur du Vaucluse.

Une programmation éclectique et festive

L'édition 2025 propose quatre concerts sur deux soirées, dont deux concerts gratuits en accès libre et deux concerts payants en soirée pour un public en quête d'expériences musicales uniques.

Le mardi 23 juillet, les festivités débuteront à 18h place de la Planette avec les Dixie Froggies, un groupe coloré et joyeux qui nous plongera dans l'ambiance du jazz New Orleans. À 21h, place du Baptistère, changement d'ambiance avec un concert payant de Leila Duclos accompagnée de son quartet "Fille du feu", qui nous enchantera par sa voix puissante et habitée.

Le mercredi 24 juillet, place à un autre concert gratuit à 18h place de la Planette avec Triple Dose de Blues, formation au son authentique et énergique, pour les amoureux de guitares rugissantes et de rythmes entêtants. Puis à 21h, place du Baptistère, la soirée payante débutera avec NKC Project, un groupe spécialement formé pour rendre hommage à l'élégance et au swing de Nat King Cole. Ce moment d'émotion et de mémoire musicale précèdera le point d'orgue du festival : le concert exceptionnel de Jacky Terrasson à 22h. Pianiste de renommée internationale, véritable étoile du jazz contemporain, Jacky Terrasson nous offrira un moment suspendu entre virtuosité, improvisation et partage.

Leila Duclos & Jacky Terrasson : deux étoiles du jazz à Venasque

Leila Duclos, chanteuse et guitariste à la voix singulière, incarne la relève féminine du jazz vocal français. Sa présence scénique, son énergie et son style teinté de swing et de soul promettent un moment intense avec son quartet "Fille du feu"

Jacky Terrasson, quant à lui, n'est plus à présenter. Récompensé par de nombreux prix internationaux, salué par la critique du monde entier, ce pianiste virtuose mêle finesse classique et audace jazz. Sa venue à Venasque est un véritable événement !

Le jazz en images : expo photo & vidéo dans le village

Swing'in Venasque renouvelle l'expo photo grand format dans la Grand'Rue de Venasque, retraçant les émotions des éditions précédentes du festival. Une façon originale de redonner vie aux moments forts

En parallèle, une exposition de portraits d'artistes de jazz, aquarelles ou croquis, « **JAZZ-WO-MEN** » réalisés par Claudine Merino seront présentés la salle voutée, place du Baptistère et une projection des concerts précédents pour revivre en images les coulisses, les concerts et les visages du festival. **Pour ouvrir les festivités La MAM a le plaisir d'inviter les Venasquais au vernissage vendredi 18 juillet à partir de 18H30**

Ambiance gourmande et conviviale à la Planette

Grande nouveauté de cette édition : la place de la Planette deviendra un véritable lieu de convivialité, de détente et de partage avec l'installation de foodtrucks proposant burgers gourmets, crêpes maison et autres délices à savourer entre amis ou en famille. Une buvette proposera boissons fraîches et rafraîchissements tout au long des soirées.

Le jazz, le village et l'âme de la Provence

Swing'in Venasque, c'est une aventure artistique, humaine et locale, au cœur de l'été et de notre patrimoine. Laissez-vous surprendre, Venez nombreux vivre cette expérience musicale inoubliable !

Pensez à réserver dès maintenant avec 3 possibilités : le site www.la-mam.fr , l'office de tourisme ou l'épicerie originale de Venasque



Pour réussir, le festival a besoin de vous....

Adhérer à la MAM, c'est faire partie de cette grande famille du jazz. En 2025, le montant de la cotisation reste inchangé, soit 20€ pour une adhésion individuelle et 35€ pour un couple.

En devenant adhérent, vous êtes invités aux rencontres exclusives avec les artistes "stars". Vous bénéficiez également d'un tarif préférentiel et d'un accueil VIP pour l'accès aux concerts. Une place vous est réservée et une consommation gracieusement offerte.

Pour cotiser :

- par courrier, en envoyant un chèque à l'ordre de la MAM 88, Grand rue - 84210 Venasque (formulaire d'adhésion à compléter pour les nouveaux adhérents)
- par internet, sur le site www.la-mam.fr

Les bénévoles : le cœur battant du festival

Derrière l'ambiance chaleureuse et la réussite de Swing'in Venasque, il y a l'énergie et la générosité de nombreux bénévoles. Accueil du public, installation des espaces, logistique, communication : leur engagement est essentiel pour faire vivre cet événement. Chaque sourire, chaque coup de main contribue à créer une atmosphère unique et inoubliable.

Pour cette nouvelle édition, nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés : rejoignez l'équipe et participez à cette belle aventure humaine et musicale. Que vous soyez disponible une heure ou plusieurs jours, votre aide sera précieuse pour faire de Swing'in Venasque 2025 un nouveau succès !

Contacts Swing'in Venasque



Site : www.swinginvenasque.fr
contact.swinginvenasque@gmail.com



Swinginvenasque



Swing'in Venasque



06 78 80 55 80 ou 06 16 20 88 22



Swing'in Venasque Jazz Festival



Une fête du jazz pour petits et grands

Le festival se distingue aussi par une belle initiative pédagogique avec l'école de Venasque. Les enfants ont pu participer à une journée initiatique dans l'univers du jazz et ainsi explorer ce genre musical et son influence dans les musiques actuelles. Le point d'orgue a été le concert live « Le Voyage de Billie Jones », un spectacle à la fois éducatif, ludique et envoûtant, porté par trois musiciens professionnels talentueux. À travers l'histoire de Billie, une jeune femme déterminée à réaliser son rêve musical, les enfants ont été plongés dans les grands standards du jazz, découvrant ainsi ses racines, son évolution et sa modernité.

Le Comité des Fêtes

Chers membres, chers amis,

L'été s'annonce à grand pas avec ses festivités dans notre beau village!

Cette année, le Comité des Fêtes a le plaisir de vous proposer le programme suivant:

Les apéritifs musicaux auront lieu Place de la Fontaine **vendredi 11 juillet, vendredi 18 juillet et samedi 9 Août**.
Musique live et Dj vous seront proposés de **19h à 21h**.

Le dimanche 3 août, CinéVenasque, place du Baptistère.
à **20H30, concert du groupe Le Quintet de Pioche** et sa nouvelle formation avec orgue puis la projection du film « **Les Demoiselles de Rochefort** », la joyeuse et poétique comédie musicale de Jacques Demy.

Laissez-vous porter par les mélodies de Michel Legrand et venez habillés en couleurs!

Une buvette et des pizzas au feu de bois, ainsi que des tours de magie de Monsieur Eddy, vous attendent à partir de 19H.

Notre traditionnelle **Fête Votive** se déroulera **les 15 et 16 Août**.

Le vendredi 15, pour le repas champêtre nous vous servirons une soupe au pistou géante, suivie de deux concerts: **BABY BOUM** qui revisite les années 60-70 et **BAATAX**, Saxophone et batterie, Jazz Electro orchestré par Max Atger.

Le samedi 16, nous recevons le groupe **The FORCE-FIELDS** de Kansas City, univers pop et poétique suivi d'un DJ Set.

Le dimanche 17 août, un vide grenier/brocante (ouvert à tous) se tiendra dans les rues du village de 9H à 13H.

Concours de boules et de Belote, forains, restauration et buvette sur place.

Les inscriptions pour le repas champêtre et le vide grenier/brocante sont ouvertes à partir du 1er Juillet par email:

comitedesfetesdevenasque@gmail.com

N'hésitez pas à nous suivre sur notre Instagram: [comite_des_fetes_de_venasque](https://www.instagram.com/comite_des_fetes_de_venasque)

Je vous souhaite un très bel été et des belles festivités!

Thomas Dufour
President du CFV.



L'association Pierre sèche en Vaucluse



Le 12 avril 2025, l'association Pierre sèche en Vaucluse a tenu son assemblée générale à la bibliothèque de Venasque. Cette association a été créée en 1983 avec pour objectif la connaissance, l'information, la protection, la restauration et la valorisation du bâti en pierres sèches.

Elle travaille sur l'inventaire des cabanes appelées bories mais aussi sur celui des systèmes d'eau. Elle organise des chantiers d'été de jeunes bénévoles et c'est ainsi qu'elle a entrepris, avec ses étudiants, le relevé de la « Muraille de la Peste » et la restitution de parties accessibles aux promeneurs.

Le lycée agricole La Ricarde, déjà très actif à Venasque dans le lit de la Nesque, a apporté son soutien à Pierre sèche en Vaucluse en janvier 2025 pour dégager de la végétation cette muraille édifiée en 1720 dans le Comtat Venaissin pour protéger de la peste. Les collines de Venasque sont traversées par cette enceinte sur de nombreux kilomètres.

Cette association participe aussi au programme « Volubilis » cofinancé par Erasmus, programme qui repose sur une coopération entre plusieurs acteurs ayant un savoir-faire de la pierre sèche. Des échanges avec la Croatie très impliquée dans ce domaine ont eu lieu en 2024.

A l'accueil de la mairie de Venasque, vous trouverez le dépliant sur le Mur de la Peste édité par l'association ; il vous fera découvrir l'histoire, l'implantation et le plan vous permettant d'y accéder.

L'association avec une vingtaine de membres, en 2024, est venue découvrir notre village. En mai 2025, nous leur avons présenté l'espace naturel et sensible de La Pérégrine.

AGV La Roque/Venasque

La saison 2024/2025 se termine. Notre association compte 32 licencié.e.s, 12 à Venasque et 19 à la Roque et notre trésorière. Les cours d'Angélique, notre dynamique animatrice, sont très variés, adaptés au lieu (plein air ou salle), sport, convivialité et bonne humeur sont au rendez-vous !

Cette activité crée également un moment de rencontre, de partage ! Nous invitons les Venasquais et Venasquaises, les Roquerois et Roqueroises à nous rejoindre dès la rentrée de septembre, une séance d'essai est possible.

Comme chaque année, notre saison sportive s'est agréablement conclue par une belle journée sportive et conviviale.

Retrouvailles à Reilhanette pour une belle randonnée suivie d'un pique-nique à Montbrun-les-Bains puis une après-midi relaxante aux Thermes: jacuzzi, sauna, hammam, piscine, aquagym !

La reprise des cours aura lieu le mardi 9 septembre, sur le stade ou en salle selon la météo du jour, les deux cours de septembre sont gratuits.

Si vous souhaitez nous rejoindre :

gvlaroque@gmail.com ou 06 75 30 25 54



Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

Séance du 21 février 2025

Il est approuvé le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025

1. Liste des décisions prises par Madame la Maire depuis la dernière séance du Conseil municipal :

Décision n° 5-2025 : Décision du Maire relative à la signature de l'acte d'engagement avec Colas France - SRMV pour les travaux d'aménagement de la placette des Tours de Venasque

Décision n° 6-2025 : Décision du Maire relative à la signature de l'acte d'engagement avec l'EURL Le jardinier de Gaïa pour les travaux d'aménagement de la placette des Tours de Venasque

Décision n° 7-2025 : Décision du Maire relative à la signature de l'acte d'engagement avec Colas France – SRMV – lot 1 (démolition, maçonnerie, métallerie) - pour les travaux d'aménagement de la placette des Tours de Venasque

Décision n° 8-2025 : Décision du Maire relative au retrait de la décision 05-2025 concernant la signature de l'acte d'engagement avec Colas France - SRMV pour les travaux d'aménagement de la placette des Tours de Venasque

Décision n° 9-2025 : Décision du Maire relative à la signature de l'acte d'engagement avec Colas France - SRMV pour les travaux d'aménagement de la placette des Tours de Venasque, lot 2 : VRD

2. Droit de préemption urbain

Dossier 01/2025 : Le Conseil municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sis à Venasque, 619 route de l'Appié, cadastré B 475, B 792 et B 795 d'une superficie totale de 2 700 m².

Dossier 02/2025 : Le Conseil municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sis à Venasque, 631 route de l'Appié, cadastrée B 1132 et B 1135 d'une superficie totale de 28 m².

3. Ouverture anticipée des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Le Conseil municipal **DECIDE D'AUTORISER** Madame la Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaire avant le vote du budget primitif 2025 dans la limite de 363 574.50 € soit 25% de 1 454 298.02 € correspondant au quart des crédits ouverts en 2024, **D'ALLOUER** la somme de 64 250.00 € à l'opération 10067 : modernisation de la boulangerie et **PRECISE** que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget 2025.

4. Rapport d'activité 2024 du service intercommunal d'instruction des autorisations du droit des sols

Le Conseil municipal, sans vote, de la présentation du rapport d'activité 2024 du service intercommunal d'instruction des autorisations du droit des sols et **PRECISE** que ce rapport est mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

Séance du 3 avril 2025

Il est approuvé le procès-verbal de la séance du 21 février 2025

1. Liste des décisions prises par Madame la Maire depuis la dernière séance du Conseil municipal

Décision n° 10-2025 : Décision du Maire relative à la signature de l'avenant n°1 du lot 2 avec la SAS Vinal pour

la modernisation de la boulangerie communale de Venasque. Montant initial proposé de la prestation : 41 500 € HT soit 49 800 € ttc. Nouveau montant du marché public suite à travaux de moins-value et plus-value : 36 650 € HT, soit 43 980 € ttc.

Décision n° 11-2025 : Décision du Maire relative à la signature de l'avenant 1 du lot 4 avec la menuiserie ILLE pour la modernisation de la boulangerie communale de Venasque. Montant initial proposé de la prestation : 22 770 € HT soit 27 324 € ttc. Nouveau montant du marché public suite à travaux de moins-value et plus-value : 24 468,52 € HT, soit 29 362,22 € ttc.

Décision n° 12-2025 : Décision du Maire relative à la signature de l'avenant 1 du lot 6 avec la société Thermatex pour la modernisation de la boulangerie communale de Venasque. Montant initial proposé de la prestation : 36 636,35 € HT soit 43 963,62€ ttc. Nouveau montant du marché public suite à travaux de moins-value et plus-value : 33 740,46 € HT, soit 40 488,55 € ttc.

Décision n° 13-2025 : Décision du Maire relative à la signature de l'avenant 1 du lot 5 avec SPVC pour la modernisation de la boulangerie communale de Venasque. Montant initial proposé de la prestation : 16 013,78€ HT soit 19 216,54€ ttc. Nouveau montant du marché public suite à travaux de moins-value et plus-value : 15 177,14€ HT, soit 18 212,57 € ttc.

2.État 2024 des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus

Le Conseil municipal **PREND** connaissance sans vote du tableau des indemnités avant le vote du budget et **N'EMET** aucune observation.

3. Approbation du Compte de gestion 2024 - Budget principal

Le Conseil municipal **CONSIDERANT** qu'il n'y a pas d'observations à formuler, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Approbation du Compte administratif 2024- Budget principal

Le Conseil municipal **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs.

5. Compte Administratif 2024 – Affectation du résultat

Le Conseil municipal **ARRÊTE** les comptes de l'exercice 2024, et **ADOPTE** le compte administratif.

6. Impôts locaux 2025 – Vote du taux des 3 taxes locales directes

Le Conseil municipal **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit (maintien des taux d'imposition de 2024) :

Taxe foncière (bâti) : 31.38 %

Taxe foncière (non bâti) : 80.30 %

Taxe d'habitation : 12.75 %

7. Vote des subventions 2025 aux associations

Le Conseil municipal **DECIDE DE VOTER** les subventions accordées aux associations en 2025 sous réserve de dépôt d'un dossier complet de demande de subvention, **DE NE VERSER** les subventions que si les actions

définies dans le dossier par les associations sont réellement organisées et **DIT** que l'association bénéficiaire doit réellement exercer une activité, et celle-ci doit être réalisée aux fins d'atteindre les objectifs définis par ses statuts.

Subventions demandées pour 2025 : 37 860€

Subventions votées : 30 060 €

8. Vote de la subvention 2025 à l'association Les Amis de Venasque

Le Conseil municipal **DECIDE DE VOTER** la subvention accordée à l'association en 2025 (2 000€) sous réserve de dépôt d'un dossier complet de demande de subvention, **DE NE VERSER** la subvention que si les actions définies dans le dossier par l'association sont réellement organisées. Et **DIT** que l'association bénéficiaire doit réellement exercer une activité et celle-ci doit être réalisée aux fins d'atteindre les objectifs définis par ses statuts.

9. Vote du Budget primitif 2025

Le Conseil municipal **DECIDE D'ADOPTER** le budget primitif de l'exercice 2025, **DE VOTER** par opération pour la section d'investissement et **DE VOTER** par chapitre pour la section de fonctionnement, précise que le budget de l'exercice 2025 a été établi en conformité avec la nomenclature M57.

Investissement :

-Dépenses reports + votes : 1 498 563.14 €

-Recettes reports + votes : 1 498 563.14 €

Fonctionnement :

-Dépenses reports + votes : 1 770 431.93 €

-Recettes reports + votes : 1 770 431.93 €

10. Droits de Prémption urbain

Dossier 03/2025 : Le Conseil municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de prémption sur l'immeuble sis à Venasque 619 route de l'Appié, cadastré B 475, B 792 et B 795 d'une superficie totale de 2 700 m².

Dossier 04/2025 : Le Conseil municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de prémption sur l'immeuble sis à Venasque 13 rue de l'hôpital, cadastré B 550 d'une superficie totale de 39m².

11. Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion de FPT de Vaucluse

Le Conseil municipal **DECIDE DE CONFIER** au CDG 84 la mission de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, conformément au Code général de la Fonction Publique et **DE PRENDRE ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG84 à compter du 1er janvier 2026.

12. Partenariat technique entre la CoVe et la commune de Venasque portant création et gestion d'un site de compostage collectif

Le Conseil municipal **DECIDE D'AUTORISER** Madame la Maire à signer la convention de partenariat technique entre la Cove et la Mairie portant création et gestion d'un site de compostage et **DE NOMMER** les personnes suivantes comme référents composteurs : Madame Catherine PLANCHOT, Monsieur Bruno RUEL et Monsieur Marc ALLORANT.

13. Retrait de la délibération n°DE_2024_10_10 du 12 décembre 2024

Par délibération n° DE_2024_10_10 du 12 décembre 2024, le Conseil municipal avait décidé de renoncer à à déclasser le chemin rural situé à Camp long suite à une demande émanant du propriétaire du domaine de Camp long. Suite à un courrier de son avocate nous invoquant le fait que le Conseil n'a pas compris la démarche de

son client à savoir qu'il désire un échange et non un déclassement du chemin, le Conseil municipal **DECIDE DE RETIRER** la délibération n° DE_2024_10_10 du 12 décembre 2024.

14. Demande d'échange d'un chemin rural

Le propriétaire du domaine de Camp long a fait appel à une avocate pour faire un recours gracieux contre la délibération de décembre en invoquant qu'il s'agissait d'un échange et non d'un déclassement.

Le Conseil municipal **DECIDE DE REPORTER** ce point pour étudier d'avantage la proposition.

15. Convention pour l'implantation d'une barrière pivotante sur terrain privé

Compte tenu de la présence de cinq voies communales inondables traversant le cours d'eau de la Nesque, pour renforcer la sécurité des automobilistes et éviter les accidents, en cas d'alerte météo « inondation » la commune a décidé d'implanter des barrières pivotantes pour fermer à la circulation les voies concernées.

Le Conseil municipal **DECIDE D'ACCEPTER** les termes de la convention qui acte que les propriétaires privés mettent à disposition de la commune un emplacement destiné à accueillir la barrière pivotante et son poteau de réception.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal Séance du 19 mai 2025

Il est approuvé le procès-verbal de la séance du 3 Avril 2025

1. Liste des décisions prises par Madame la Maire depuis la dernière séance du Conseil municipal

Décision n° 14-2025 : Décision du Maire relative à un contrat pour une assistance à la passation des marchés d'assurances avec AFC consultants pour le « cyber risques »

Décision n° 15-2025 : Décision du Maire relative à l'acceptation du legs de Madame Paule à la commune de VENASQUE

2. Droit de préemption urbain

Dossier 05//2025 : Le Conseil municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sis à Venasque, 170 allée des Entrepreneurs, cadastrée A 857 et A 858 d'une superficie totale de 8 701 m².

Dossier 06/2025 : Le Conseil municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sis à Venasque, 278 route de l'Appié, cadastrée F 696 et F 918 (1/3 indivis) d'une superficie totale de 1 496m².

Dossier 07/2025 : Le Conseil municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sis à Venasque, 222 route de l'Appié, cadastrée F 1335 et F 1336 d'une superficie totale de 869m².

3. Droits de Préemption urbain – Espace Naturel Sensible

Dossier 01/2025 : Le Conseil municipal **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble en zone ENS sis à Venasque cadastré F 479, Payen, d'une superficie de 3 650 m².

4. Contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes – Affaire Venasque/ SARL Côté Fontaine

Cette requête vise la décision du Maire de la commune de Venasque oralement notifiée le 21 juin 2024 à la SARL Côté Fontaine portant retrait partiel d'une autorisation d'occupation du domaine public et la décision implicite du 29 septembre 2024 par laquelle la Maire de Venasque rejetait d'une part le recours formé le 29 juillet 2024 par la SARL Côté Fontaine contre la décision qui lui était notifiée le 21 juin 2024, et d'autre part la réclamation préalable adressée par la SARL Côté Fontaine le 29 juillet 2024.

Le Conseil municipal **DECIDE D'AUTORISER** Madame la Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête présentée par Maître DOUX, avocate, inscrite au barreau de Carpentras, pour la SARL Côté Fontaine dont le siège social est à Venasque, 21 place de la Fontaine, **DE DESIGNER** Maître Benjamin Gaël, SELARL Strat Avocats, à Lyon pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance et **DE PREVOIR** la dépense au budget communal.

5. Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Le Conseil municipal **DECIDE DE VALIDER** le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions et **D'APPROUVER** l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

6. Transfert de droits d'occupation Free Mobile / On Tower France

Le Conseil municipal **DECIDE D'AUTORISER** le transfert de convention de Free Mobile pour l'exploitation des équipements de radiotéléphonie mobile à On Tower France.

7. Espace naturel sensible de la Pérégrine – demande de report de subventions issues de la mise en œuvre du plan de gestion.

Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** la demande de report des subventions obtenues jusqu'au 28 mai 2026 car restent à réaliser la mise en œuvre du parking de Saint Maurice et la mare de la Pérégrine pour les petits animaux et insectes.

8. Assurance Risques Cyber – Groupement de commande – Désignation du coordonnateur

Le Conseil municipal **DECIDE D'ADHERER** au groupement de commandes permanent relatif aux besoins en matière de fournitures, services et travaux relatifs aux techniques de l'information et de la communication, pour l'achat groupé portant sur les assurances risques Cyber et **DE DESIGNER** la Cove représentée par sa présidente Madame Jacqueline Bouyac en tant que coordonnateur du groupement.

9. Convention de mission d'accompagnement avec le CAUE pour l'assistance à l'élaboration d'une charte chromatique

Le Conseil municipal **DECIDE D'ACCEPTER** les termes de la convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage pour l'assistance à l'élaboration d'une charte chromatique et de mise en œuvre des matériaux pour accompagner qualitativement les réhabilitations des façades du village.

10. Motion de mobilisation en faveur des Urgences de l'hôpital de Carpentras

Le Conseil municipal **DECIDE DE SE PRONONCER** favorablement à la motion de soutien de mobilisation pour les urgences de l'hôpital de Carpentras.

11. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à travers le CRTE pour rénovation de la boulangerie communale

Le Conseil municipal décide **D'APPROUVER** la réalisation du projet présenté estimé à 268 426.72 € ht, **D'APPROUVER** le plan de financement exposé, et **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Etat notamment la DSIL (82 245,95€) et des subventions auprès des co- financeurs mentionnés dans le plan de financement (Département pour 105 656,60€).

Urbanisme : ce qu'il faut savoir avant de lancer vos travaux

Vous envisagez de construire, rénover, agrandir ou même simplement changer une clôture ? Avant de commencer, pensez à vérifier si une autorisation d'urbanisme est nécessaire. En effet, même des travaux modestes peuvent être soumis à des démarches administratives, notamment dans les centres anciens ou zones classées.

Pourquoi une autorisation ?

Les autorisations d'urbanisme permettent de s'assurer que les projets respectent les règles locales (PLU), l'harmonie architecturale et les impératifs de sécurité ou de préservation du patrimoine.

De plus, réaliser des travaux sans autorisation peut entraîner des sanctions, voire une obligation de remise en état.

Les travaux concernés

Permis de construire :

Constructions ou extensions de plus de 20 m², changements d'usage avec travaux, ou modifications importantes de volume ou de façade.

Déclaration préalable :

Travaux plus légers :

clôture, réfection ou modification de façade, abri de jardin, piscine non couverte, extensions de 5 à 20 m².

Permis d'aménager :

Lotissements, campings, réaménagements de voirie ou d'espaces publics.

Permis de démolir :

Démolition d'un bâtiment dans une zone protégée ou classée.

Et dans le centre ancien ?

Dans les centres de village classés ou secteurs patrimoniaux remarquables, les règles sont renforcées.

Toute modification extérieure, même minime (couleurs des fenêtres ou des volets, matériaux), nécessite une autorisation.

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est souvent obligatoire.

Même les travaux invisibles depuis la rue peuvent être concernés.

Cette vigilance permet de préserver le caractère architectural et patrimonial de notre commune.

Un architecte conseil peut répondre à vos questions (renseignements en mairie).



Cabines de téléconsultation médicale

Une solution innovante pour lutter contre la désertification médicale

Face à la pénurie croissante de professionnels de santé, notamment dans les zones rurales et les déserts médicaux, les cabines de téléconsultation médicale apparaissent comme une réponse innovante pour garantir un accès aux soins pour tous. Ces dispositifs, de plus en plus présents dans les pharmacies, permettent aux patients de consulter un médecin à distance via une visioconférence tout en bénéficiant d'outils de diagnostic performants.

Qu'est-ce qu'une cabine de téléconsultation ?

Une cabine de téléconsultation est un espace privatif installé dans un lieu accessible au public, comme une pharmacie. Elle est équipée d'un système de visioconférence et de dispositifs médicaux connectés (tensiomètre, stéthoscope, oxymètre, otoscope, etc.) permettant au patient d'interagir avec un médecin à distance. Le praticien peut ainsi poser un diagnostic, prescrire des examens complémentaires ou un traitement, voire orienter le patient vers une consultation physique si nécessaire.

L'implantation en pharmacie permet de garantir un accès aux soins de qualité tout en profitant du soutien et de l'expertise des pharmaciens.

Nouvelle cabine de téléconsultation à la pharmacie de Saint-Didier !

La pharmacie de Saint-Didier est heureuse de vous annoncer l'installation de sa première cabine de téléconsultation médicale. Accessible à tous, elle vous permet de consulter un médecin à distance rapidement et en toute confidentialité, grâce à des équipements médicaux connectés.

Que vous ayez une otite, une infection urinaire, ou plus simplement que vous souhaitiez un renouvellement d'ordonnance, cette cabine vous apportera la réponse d'un médecin.

Où ? Pharmacie de Saint-Didier

Combien ça coûte : service offert par la pharmacie

Horaires d'ouverture :

- Lundi - Vendredi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 19h00
- Samedi : 9h00 - 12h30
- Fermé le dimanche

N'hésitez pas à venir découvrir ce service innovant pour faciliter votre accès aux soins !

Combien coûte la consultation ?

Pour une personne en ALD il n'y a aucune avance de frais quel que soit le motif de la consultation. Pour les personnes ayant une mutuelle, seule la part mutuelle est à payer sur place avec une carte bancaire (actuellement 7.5 euros).

Ce service de consultation fait parfois l'objet d'une légère facturation par le pharmacien pour l'accompagnement du patient.



Dommages réseau Orange

Un site pour signaler un équipement endommagé sur la voie publique

Poteaux cassés ou penchés, câbles décrochés ou arrachés, armoires ouvertes ou détériorées. En signalant ces anomalies via le site "**Dommages Réseaux Orange**", vous permettez à Orange* de réparer rapidement ces installations et de maintenir ainsi la bonne qualité des services aux usagers.

* les équipements Orange sont encore souvent marqués France Télécom

Renseignements à donner pour le formulaire de signalement

1/Localisation du dommage

Indiquer l'adresse du lieu du dommage. Vous pouvez cliquer sur "Me géolocaliser" pour autoriser la géolocalisation.

2/Identification de l'équipement

- Poteau
- Câble aérien
- Trappe / Plaque au sol
- SOS Dommages BTP
- Armoire sur trottoir ou sur accotement
- Borne au sol / Coffret sur poteau ou sur façade
- Signaler une panne à son domicile

3/Information en cas de danger grave

Un danger grave est susceptible de mettre en cause l'intégrité physique des personnes. Afin de sécuriser les lieux, veuillez contacter les services d'urgence en appelant le 112 (appel gratuit). Attention, tout signalement abusif d'un danger peut faire l'objet de poursuites.

4/Identification du dommage

Ajouter des photos de l'équipement.

Privilégiez une vue d'ensemble plutôt qu'une photo détaillée de l'équipement

Vos photos sont susceptibles d'être traitées par une intelligence artificielle.

5/ Sélectionner sur la carte l'équipement concerné par votre signalisation.

Si nécessaire ajuster la localisation à l'endroit précis en utilisant le pointeur visible.

Sur mobile, un double clic à l'endroit sélectionné positionne le pointeur

6/Complément d'informations

Indiquer des informations complémentaires pour faciliter l'intervention.

État du câble, du boîtier, du poteau etc...

Localisation

Commentaire

7/Orange vous tient informé

Vous donnez vos coordonnées

Panneau Pocket

Une application pour informer des événements ou nouvelles urgentes

Les habitants et résidents (et toute personne intéressée par Venasque) peuvent accéder aux informations de Venasque sur leur smartphone, ou leur ordinateur s'ils n'ont pas de smartphone.



Il leur suffit d'installer l'application PanneauPocket sur leur smartphone avec Playstore (téléphone Android) ou Applestore (Iphone). Cette application est :

- gratuite et anonyme : bien entendu gratuite, elle permet de consulter de façon anonyme les informations des collectivités adhérentes au service.
- confidentielle : aucune récolte de données personnelles, pas de création de compte, 100% conforme RGPD, l'application est sans publicité
- temps réel : dès que la mairie a créé une page d'information, une notification est envoyée instantanément sur l'écran du téléphone (si l'utilisateur a décidé de recevoir une notification pour Venasque). C'est l'information qui va vers les habitants !
- simple d'usage : tellement simple que 76 % des foyers des petites communes adhérentes sont utilisateurs (juin 2022).

Une suggestion, une demande, une information ? Un élu référent par quartier

Village

Catherine PLANCHOT : catherine.planchot@free.fr

Chemin des Aires-Quartier des Espuy-Impasse des Cerisiers

Cécile LEROY: cecile.leroy.formation114@gmail.com

Alain MOREAU: moreau-al@wanadoo.fr

Route de L'Appié-Quartier la Tuillière

Jean-Claude CARRON: carron.jc@wanadoo.fr

Quartier Escombeau-Chemin de la Peirière-Chemin Payan

Muriel PHAM-TRONG: phamtrongmuriel@gmail.com

Hauts Garrigues- Guinguette-Le Parc-Colombier

Malefiance - Cortasses- Chinardon-Tourne fort-Cornierette

Thierry de CABISSOLE: thierry.decabissolle@gmail.com

Chemin de Caille Manet- Ranch de la Vallée verte-Catoulas-Route de St Didier-chemin de l'Amoulette

Bruno RUEL : bruno84210@gmail.com

Ascle-Fonsargoule-Jouvenal-La Gonnette-La Nauque-La Lauze Sissau-Caroufra-Route de Saint-Gens

Dominique PLANCHER : jouvenal@orange.fr

Chemin des Entrepreneurs -ZAE-Les Basses Garrigues

Marc ALLORANT : marc.allorant@free.fr

Sylvie BRES : s.bres@orange.fr

Institut Notre-Dame de Vie-La Roberte-Haut Quinsan-Bas Quinsan

Françoise TRIBEAUDOT: f.tribeaudot@gmail.com

Françoise LAPLANE: laplanefrancoise@gmail.com

Bruno CARON DE FROMENTEL: brunodefromentel@laposte.net

Municipalité

MAIRIE ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

88 Grand Rue

Tel. : 04.90.66.02.93

Fax. : 01.90.66.60.46

Courriel :

mairie@mairievenasque.fr

Jours et heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8h à 12h

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

8 impasse du couchant

Tel. : 04.90.30.23.69

ÉCOLE PRIMAIRE

81 route de l'Appié

Tel. : 04.90.66.07.94

BAPTISTÈRE

place du presbytère

Tel. : 04.90.66.62.01

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi

9h30 à 13h et de 14h à 17h

dernières entrées 16h45

PAROISSE

Tel. : 04.90.66.01.32

Tel. : 06.49.74.23.35

OFFICE DE TOURISME

61 Grand Rue

Tel. : 09.67.50.11.66

Horaires d'ouverture

Avril, mai, juin, septembre, octobre

du lundi au samedi

de 09h30 -12h30 / 14h-17h30

Juillet et août

du mardi au samedi

9h00 à 13h00

Fermé tous les jours fériés

Fermeture annuelle :

de novembre à mars

Santé

DENTISTE DE GARDE

Numéro unique
Tel : 04.90.31.43.43

PHARMACIE DE GARDE

Tel : 04.90.31.43.43

INFIRMIÈRE

Soins à domicile
Yvonne RISPAL
04.90.66.12.00

Service

SUEZ EAU

Service client : 09.77.40.84.84
Urgence : 09.77.40.11.36

FRANCE TÉLÉCOM

Tel : 10 13

Urgences

POMPIERS

Tel.18 ou 112 d'un portable

GENDARMERIE NATIONNALE

Tel. 17 ou 04.90.66.44.44

SAMU

Tel.15 ou 112 d'un portable

COLLECTES DES DÉCHETS

COLLECTE QUARTIER DES GARRIGUES

Mercredi : ordures ménagères

Lundi : tri selectif

CAISSE À VÉGÉTAUX

3ème jeudi du mois à la station

d'épuration, route de Carpentras

OUVERTURE DE LA MINI DECHETTERIE

Tel : 04.90.34.53.83

les mardis, vendredis, samedis

matin de 8h30 à 12h30

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les mardis matin des semaines paires

Inscription en mairie : 04.90.66.02.93

(3 objets par foyer de maximum 80 kg à sortir
la veille au soir)

PERMANENCES

DÉPUTÉ DE VAUCLUSE, 3^e circonscription

M. Hervé de Lépinau

herve.delepinau@assemblee-nationale.fr

• 152 Boulevard Gilloux et Raymond
84200 Carpentras

• Assemblée nationale, 126 Rue de
l'Université, 75355 Paris 07 SP

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

• M. Max Raspail,

sur rendez-vous au 04.90.16.10.87

par mail : max.raspail@vaucluse.fr

• Mme Myriam Silem,

sur rendez-vous au 04.90.16.10.87

mail : myriam.silem@vaucluse.fr

ARCHITECTE CONSEIL (CAUE)

sur rendez-vous, en mairie,

tous les 2^e jeudi du mois (sauf août)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VENTOUX-COMTAT VENAISSIN

Accueil : 04.90.67.10.13



PARC NATUREL RÉGIONAL DU MONT VENTOUX

Accueil : 04.90.63.22.74

Lou Libretoun

Bulletin d'information gratuit
numéro 2-2025

Mairie - 88 Grand'Rue 84210 Venasque
Tél : 04.90.66.02.93
Courriel : mairie@mairievenasque.fr

Directrice de publication :
Dominique Plancher

Création et mise en page :
Alexandra Capois Thomas

Impression: Cottet imprimeur

Tirage : 875 exemplaires
Dépôts Archives départementales

